

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 3 avril 2023  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 avril 2023.

**10.03** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs*

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 mars 2023.

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et requêtes du public.

**10.05** Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions des membres du conseil.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1239808002

Octroi de quatre (4) contrats d'une durée de trois (3) ans pour l'entretien du domaine public, soit un premier à l'entreprise Groupe Villeneuve inc. pour la location d'un balai aspirateur avec opérateur au montant de 359 946,48 \$, taxes incluses, (lot 1), un second à l'entreprise Entretiens J.R. Villeneuve inc. pour la location d'un balai mécanique avec opérateur au montant de 41 391 \$, taxes incluses, (lot 2), un autre à l'entreprise Entretiens J.R. Villeneuve inc. pour la location d'un balai compact avec opérateur au montant de 336 646,80 \$, taxes incluses, (lot 3), et un dernier à l'entreprise Les Équipements Benco Canada Ltée pour la location de deux (2) tracteurs lave-trottoirs avec opérateur au montant total de 180 464,76 \$, taxes incluses, (lot 4), et autorisation d'une dépense totale pour ces quatre (4) contrats de 918 449,04 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 23-19823 (6 soumissionnaires).

### 20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1234950001

Octroi d'un contrat de 674 126,94 \$, taxes incluses, à l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages inc., pour le projet d'aménagement du parc Lucia-Kowaluk, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 903 245,98 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 128 000,00 \$ et les contingences de 101 119,04 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-22-21 (5 soumissionnaires conformes).

District(s) : Jeanne-Mance

### 20.03 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1236441001

Octroi à la firme SNC-Lavalin inc. d'un contrat de 178 138,65 \$, taxes incluses, pour la surveillance environnementale des matériaux contaminés et la traçabilité des sols, pour le projet « Réaménagement géométrique de la rue Boucher, entre les rues Henri- Julien et Saint-Denis, et de la rue Le Jeune, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier », conformément à l'appel d'offres public no. DDTET54-23-01 (Entente no 1549572).

District(s) : Mile-End

### 20.04 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1238275001

Octroi à la firme SNC-Lavalin inc. d'un contrat de 127 178,45 \$, taxes incluses, pour la surveillance environnementale des matériaux contaminés et la traçabilité des sols, pour le projet « Réaménagement géométrique de l'intersection des rues Frontenac et Rachel, PRR sur la rue Marie-Anne, entre les rues des Érables et Fullum, et Construction des îlots de refuge aux intersections de la rue Rachel et des rues Garnier et Fabre », conformément à l'appel d'offres public no. DDTET54-23-02 (Entente no 1549572).

**20.05** Obligations contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1219110001

Octroi à l'entreprise 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) du renouvellement du Lot #1 pour une durée d'une (1) année, au montant de 102 009,64 \$, taxes incluses, pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (Entente no 1471861 liée à l'appel d'offres 21-18568), ainsi qu'à l'entreprise Excavation A.V. inc., pour le renouvellement du Lot #3 pour une durée d'une (1) année, au montant de 193 278,72 \$, taxes incluses, pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (Entente no 1471972 liée à l'appel d'offres 21-18568).

**20.06** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1239234001

Octroi d'un soutien financier maximal de 7 500 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison des jeunes du Plateau inc. dans le cadre du projet « La Buvette Baldwin », et approbation du projet de convention à cet effet.

District(s) : DeLorimier

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1239760001

Autorisation d'une dépense maximale de 1 350 \$, toutes taxes applicables, pour la participation au déjeuner du 37<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239914001

Approbation du dépôt d'une demande de subvention au Conseil des arts du Canada, au montant de 25 000 \$, pour des activités littéraires dans les bibliothèques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en 2024.

**30.03** Reddition de comptes

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1237272003

Approbation du rapport final comprenant le détail des dépenses pour le projet ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), pour la rue Roy (Terrasse Roy), entre les rues Coloniale et de Bullion.

District(s) : Jeanne-Mance

**30.04** Budget - Virement / Annulation de crédits

CA Direction des travaux publics - 1239881002

Autorisation d'une affectation de 350 000 \$ en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement afin de soutenir la réalisation des projets de piétonnisation, soit l'avenue du Mont-Royal et l'avenue Duluth.

**30.05** Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs - 1238863003

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2023.

## 40 – Réglementation

**40.01** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1239881001

Ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, du 19 juin au 5 septembre 2023.

**40.02** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1236768006

Ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue du Mont-Royal, sauf exceptions, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum, ainsi que de la rue Latreille entre la rue Cartier et l'avenue Papineau, du 20 mai au 5 septembre 2023.

**40.03** Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1237272002

Avis de motion et dépôt du projet du *Règlement (2023-03) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal*, afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 20**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

**Dossier # : 1239808002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division de la voirie - propreté et déneigement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de quatre (4) contrats de trois (3) ans pour l'entretien du domaine public comme suit: accorder un contrat de trois (3) ans à l'entreprise Groupe Villeneuve inc. pour la location d'un balai aspirateur avec opérateur au montant de 359 946,48 \$, taxes incluses (lot 1); accorder un contrat de trois (3) ans à l'entreprise Entretiens J.R. Villeneuve inc. pour la location d'un balai mécanique avec opérateur au montant de 41 391 \$, taxes incluses (lot 2); accorder un contrat de trois (3) ans à l'entreprise Entretiens J.R. Villeneuve inc. pour la location d'un balai compact avec opérateur au montant de 336 646,80 \$, taxes incluses (lot 3); accorder un contrat de trois (3) ans à l'entreprise Les Équipements Benco Canada Ltée pour la location de deux (2) tracteurs lave-trottoirs avec opérateur au montant total de 180 464,76 \$, taxes incluses (lot 4); et autorisation d'une dépense totale pour ces quatre (4) contrats de 918 449,04 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 23-19823 (6 soumissionnaires).

ATTENDU QU'un appel d'offres pour des services de location d'un balai aspirateur avec opérateur, des balais mécaniques avec opérateur, d'un balai compact avec opérateur ainsi que de deux (2) tracteurs lave-trottoirs avec opérateurs a été lancé en février 2023;

ATTENDU QUE les entreprises Groupe Villeneuve inc., Entretiens J.R. Villeneuve inc. et Les Équipements Benco Canada Ltée furent les plus bas soumissionnaires conformes (sur un total de 6 soumissionnaires);

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de suffisamment de main d'oeuvre ni d'équipements nécessaires pour réaliser l'ensemble des activités dans un délai raisonnable;

ATTENDU QUE l'entretien du domaine public est essentiel au quotidien des citoyens afin qu'il bénéficie d'un environnement propre et sécuritaire tel qu'identifié dans les objectifs de Montréal 2023;

Considérant l'attestation de conformité rendue par le Directeur des travaux publics et son

équipe de la division de la voirie, il est recommandé :

- D'accorder les quatre (4) contrats suivants:

**Lot 1**

Location d'un balai aspirateur avec opérateur: octroi du contrat à Groupe Villeneuve inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'appel d'offres public 23-19823

**Lot 2**

Location d'un balai mécanique avec opérateur: octroi du contrat à Entretiens J.R. Villeneuve inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'appel d'offres public 23-19823

**Lot 3**

Location d'un balai compact avec opérateur : octroi du contrat à Entretiens J.R. Villeneuve inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'appel d'offres public 23-19823

**Lot 4**

Location de deux (2) tracteurs lave-trottoirs avec opérateurs : octroi du contrat à Les Équipements Benco Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme selon l'appel d'offres public 23-19823.

- D'autoriser une dépense totale pour ces contrats de 918 449,04 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 23-19823.
  
- D'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Brigitte GRANDMAISON Le 2023-03-23 12:26

**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239808002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division de la voirie - propreté et déneigement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de quatre (4) contrats de trois (3) ans pour l'entretien du domaine public comme suit: accorder un contrat de trois (3) ans à l'entreprise Groupe Villeneuve inc. pour la location d'un balai aspirateur avec opérateur au montant de 359 946,48 \$, taxes incluses (lot 1); accorder un contrat de trois (3) ans à l'entreprise Entretiens J.R. Villeneuve inc. pour la location d'un balai mécanique avec opérateur au montant de 41 391 \$, taxes incluses (lot 2); accorder un contrat de trois (3) ans à l'entreprise Entretiens J.R. Villeneuve inc. pour la location d'un balai compact avec opérateur au montant de 336 646,80 \$, taxes incluses (lot 3); accorder un contrat de trois (3) ans à l'entreprise Les Équipements Benco Canada Ltée pour la location de deux (2) tracteurs lave-trottoirs avec opérateur au montant total de 180 464,76 \$, taxes incluses (lot 4); et autorisation d'une dépense totale pour ces quatre (4) contrats de 918 449,04 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 23-19823 (6 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plateau-Mont-Royal s'est engagé à fournir un milieu propre et sécuritaire à ses citoyens. Dans le but d'atteindre cet objectif, il est nécessaire de faire appel à des entrepreneurs pour venir appuyer et compléter les efforts de l'équipe de la voirie lors de fortes périodes d'achalandage. Pour ce faire, la division de la voirie requiert les services des entreprises privées pour des activités distinctes soit : la location d'un balai aspirateur avec opérateur, la location d'un balai mécanique avec opérateur, la location d'un balai compact avec opérateur pour les rues piétonnes et les pistes cyclables ainsi que la location de deux lave-trottoirs pour le ménage printanier et automnal. Avec la combinaison de l'expertise des employés cols bleus et celle du domaine privé, nous sommes en mesure de répondre plus rapidement aux engagements pris envers les citoyens. C'est dans ce contexte qu'un appel d'offres public 23-19823 a été lancé en février 2023 par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Le présent sommaire a pour but de demander l'octroi de contrats de quatre (4) lots de trois (3) ans chacun aux entreprises suivantes: Groupe Villeneuve inc. (lot 1)., Entretiens J.R. Villeneuve inc. (lots 2 et 3), Les équipements Benco Canada Ltée (lot 4), le tout conformément à l'appel d'offres public 23-19823.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**



Lot 1

Décision DA2228221001 portant sur le contrat gré à gré sur invitation pour une année pour location d'un balais aspirateur auprès de Entretien J.R. Villeneuve inc. au montant de 82 888, 93 \$ taxes incluses.

Lot 2

Contrat gré à gré sur invitation pour une année d'un balai mécanique au montant de 13 797 \$ taxes incluses.

Lot 3

Résolution CA19250100 de la séance ordinaire le 1er avril 2019 portant sur l'octroi à l'entreprise Les revêtements Scelltech inc. d'un contrat de 3 ans (1er avril 2019 au 30 novembre 2022), au prix de sa soumission de 334 260,65 \$ taxes incluse, ainsi que la Résolution CA21250061 sur la prolongation année un (1) et CA22250013 sur la prolongation année deux (2).

Lot 4

Décision DA2228221002 portant sur le contrat gré à gré pour la location de deux (2) tracteurs lave-trottoirs auprès de Déneigement et excavation M. Gauthier inc. pour une année au montant de 51 968,70 \$ taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

Les présents contrats consistent en la location, à taux horaires, de quatre (4) différents appareils avec opérateur pour l'entretien du domaine public sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, incluant les besoins ponctuels pour le début du printemps, durant la période estivale, ainsi qu'à l'automne.

### **Lot 1**

Service de location d'un (1) balai aspirateur 6 roues d'une capacité de 8 verges/cubes avec opérateur pour une période de 900 heures, du 1er avril au 1er décembre. Le nombre minimal d'heures est de 60% pour un nombre de 540 heures, pour une durée totale de 900 heures afin de procéder au nettoyage des rues.

### **Lot 2**

Service de location d'un (1) balai mécanique d'une capacité de 5 verges/cubes avec opérateur pour une période de 100 heures (50 heures en avril-mai et 50 heures en octobre-novembre). Le nombre minimal d'heures est de 60% pour un nombre de 60 heures, pour une durée totale de 100 heures afin de procéder au nettoyage des ruelles.

### **Lot 3**

Service de location pour un (1) balai compact pour une période de 800 heures pour le balayage des rues piétonnes et pistes cyclables de l'arrondissement. La période est répartie entre le mois de mai et le mois de novembre inclusivement. Le nombre minimal d'heures est de 60% pour un nombre de 480 heures. L'appareil vient procéder au nettoyage de la chaussée et des pistes cyclables où nos gros appareils ne peuvent pas passer.

### **Lot 4**

Service de location de deux (2) lave-trottoirs avec citernes et opérateurs pour le nettoyage printanier et automnale des trottoirs pour une période de 480 heures pendant huit semaines (six semaines du 1er avril au 30 mai et deux semaines du 1er octobre au 31 octobre). Le nombre minimal d'heures est de 60% pour un nombre de 288 heures. L'utilisation de deux (2) lave-trottoirs vient appuyer nos équipes internes pour procéder à un nettoyage du printemps qui s'étire sur une période d'un (1) mois au minimum.

Les présents contrats sont d'une durée de trois (3) ans de 2023 à 2025.

Six (6) entreprises ont présenté des soumissions conformes :

**Lot 1**

Location d'un balai aspirateur avec opérateur: octroi du contrat à Groupe Villeneuve inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'appel d'offres public 23-19823 (trois (3) soumissionnaires: Groupe Villeneuve inc., Entretien J.R. Villeneuve inc. et Balai le Permanent inc.).

**Lot 2**

Location d'un balai mécanique avec opérateur: octroi du contrat à Entretien J.R. Villeneuve inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'appel d'offres public 23-19823 (deux (2) soumissionnaires: Entretien J.R. Villeneuve inc. et Balai le Permanent inc.).

**Lot 3**

Location d'un balai compact avec opérateur : octroi du contrat à Entretien J.R. Villeneuve inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'appel d'offres public 23-19823 (deux (2) soumissionnaires: Entretien J.R. Villeneuve inc. et Les Revêtements Scelltech inc.).

**Lot 4**

Location de deux (2) tracteurs lave-trottoirs avec opérateurs : octroi du contrat à Les Équipements Benco Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme selon l'appel d'offres public 23-19823 (deux (2) soumissionnaires: Les Équipements Benco Canada Ltée et Déneigement et Excavation M. Gauthier inc.).

**JUSTIFICATION**

La Direction des travaux publics de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal recommande d'accorder un contrat pour une durée de trois (3) ans à compter du 8 avril 2023 aux entreprises Groupe Villeneuve inc., Entretien J.R. Villeneuve inc. et Les équipements Benco Canada Ltée pour les motifs suivants:

**Lot 1**

Les besoins sont pour la période estivale et notre main d'oeuvre est limitée en fonction des besoins opérationnels. Ceci ne justifie pas l'achat d'un tel appareil. La location avec un opérateur est la solution la plus avantageuse et nous donne la flexibilité sur les horaires.

**Lot 2**

Le besoin étant d'une courte période et nécessitant un appareil spécifique, l'achat d'un tel équipement n'est pas justifié. La location avec un opérateur est la solution la plus avantageuse sur le plan monétaire.

**Lot 3**

Les besoins sont pour la période estivale et notre main d'oeuvre est limitée en fonction des besoins opérationnels. Ceci ne justifie pas l'achat d'un tel appareil. La location avec un opérateur est la solution la plus avantageuse et nous donne la flexibilité sur les horaires.

**Lot 4**

Nos besoins sont pour une période de pointe de courte durée pour offrir un service rapide en complément à nos équipes interne. La location avec un opérateur est la solution la plus avantageuse sur le plan monétaire.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, l'arrondissement a effectué une estimation préalable de la dépense s'élevant à 1 676 795,40 \$ taxes incluses pour les quarts (4) lots concernés dans l'appel d'offres 23-19823. Le montant actuel des appels d'offres s'élève à 918 449,04 \$.

Le tableau avec les écarts pour les différents soumissionnaires est présenté en pièce jointe.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **Lot 1**

Le montant maximal du contrat est de 359 946,48 \$ taxes incluses:

Le montant alloué pour la première année du contrat (2023) est de 117 912,61 \$ taxes incluses.

Le montant alloué pour la deuxième année du contrat (2024) est de 119 982,16 \$ taxes incluses.

Le montant alloué pour la troisième années du contrat (2025) est de 122 051,71 \$ taxes incluses.

Le financement annuel du contrat se fera à partir du budget de fonctionnement de la voirie: 303474 - PMR - Section propreté et hygiène du milieu.

### **Lot 2**

Le montant maximal du contrat est de 41 391 \$ taxes incluses:

Le montant alloué pour la première année du contrat (2023) est de 13 567,05 \$ taxes incluses.

Le montant alloué pour la deuxième année du contrat (2024) est de 13 797 \$ taxes incluses.

Le montant alloué pour la troisième année du contrat (2025) est de 14 026,95 \$ taxes incluses.

Le financement annuel du contrat se fera à partir du budget de fonctionnement de la voirie: 303474 - PMR - Section propreté et hygiène du milieu.

### **Lot 3**

Le montant maximal du contrat est de 336 646,80 \$ taxes incluses:

Le montant alloué pour la première année du contrat (2023) est de 110 376 \$ taxes incluses.

Le montant alloué pour la deuxième année du contrat (2024) est de 112 215,60 \$ taxes incluses.

Le montant alloué pour la troisième année du contrat (2025) est de 114 055,20 \$ taxes incluses.

Le financement annuel du contrat se fera à partir du budget de fonctionnement de la voirie: 303474 - PMR - Section propreté et hygiène du milieu.

### **Lot 4**

Le montant maximal du contrat est de 180 464,76 \$ taxes incluses:

Le montant alloué pour la première année du contrat (2023) est de 60 154,92 \$ taxes incluses.

Le montant alloué pour la deuxième année du contrat (2024) est de 60 154,92 \$ taxes incluses.

Le montant alloué pour la troisième année du contrat (2025) est de 60 154,92 \$ taxes incluses.

Le financement annuel du contrat se fera à partir du budget de fonctionnement de la voirie: 303474 - PMR - Section propreté et hygiène du milieu.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec le citoyen, des communications et du greffe.

## **MONTRÉAL 2030**

L'attribution des quatre contrats est en lien avec le point numéro 19 du Plan stratégique sous le volet humain qui mentionne : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **Lot 1**

Le fait de ne pas octroyer ce contrat ne nous permettra pas de répondre aux besoins de nettoyage des rues en plus de créer un environnement insalubre et de porter atteinte à la réputation de l'arrondissement qui est un lieu touristique incontournable à Montréal.

### **Lot 2**

Le fait de ne pas octroyer ce contrat pour le nettoyage des ruelles va créer un environnement insalubre et propice à la prolifération des rats. Les espaces ne seront pas sécuritaires pour une utilisation par les enfants.

### **Lot 3**

Le fait de ne pas octroyer ce contrat va nuire à la mobilité des cyclistes qui ont besoin de pistes sécuritaires. L'important réseau de pistes cyclables de l'arrondissement requiert une attention particulière pour maintenir son attractivité et son développement.

### **Lot 4**

Le fait de ne pas octroyer ce contrat va nuire à la qualité de vie des citoyens, car la période pour le ménage du printemps devra s'étirer sur une plus longue période. L'impact majeur est que les employés ne pourront pas être affectés à d'autres activités au service des citoyens. De tels retards peuvent avoir un impact sur l'événement de la piétonnisation de la rue Mont-Royal par exemple tout comme l'installation du mobilier urbain et des supports à vélo.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Lot 1**

Octroi du contrat : 8 avril 2023  
Début des travaux : 15 avril 2023  
Fin des travaux : 1er décembre 2025

### **Lot 2**

Octroi du contrat : 8 avril 2023  
Début des travaux : 15 avril 2023  
Fin des travaux: 1er juin 2025

### **Lot 3**

Octroi du contrat : 8 avril 2023  
Début des travaux : 15 avril 2023  
Fin des travaux : 1er décembre 2025

### **Lot 3**

Octroi du contrat : 8 avril 2023  
Début des travaux : 15 avril 2023  
Fin des travaux: 1er décembre 2025

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Antoine LESSARD  
Chef de section - voirie

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc-Antoine LESSARD  
Chef de section - voirie

Le : 2023-03-20

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

François DORÉ  
Directeur - travaux publics en arrondissement



**Dossier # : 1234950001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de 674 126,94 \$, taxes incluses, à l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages Inc., pour le projet d'aménagement du parc Lucia-Kowaluk et autoriser une dépense totale à cette fin de 903 245,98 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 128 000,00 \$ et les contingences de 101 119,04 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-22-21, 5 soumissionnaires conformes)

**OCTROYER UN CONTRAT DE 674 126,94 \$, TAXES INCLUSES, À L'ENTREPRISE LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC., POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC LUCIA-KOWALUK ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE À CETTE FIN DE 903 245,98 \$, TAXES INCLUSES, INCLUANT LES INCIDENCES AU MONTANT DE 128 000,00 \$ ET LES CONTINGENCES DE 101 119,04 \$, TAXES INCLUSES (APPEL D'OFFRES PUBLIC DDTET54-22-21, 5 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES)**

ATTENDU QUE l'Arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie sécuritaires, innovants et attrayants;

ATTENDU QUE l'Arrondissement souhaite améliorer la qualité de vie des citoyens du Plateau-Mont-Royal en limitant les îlots de chaleur par le verdissement et en offrant des espaces verts diversifiés;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'octroyer un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages Inc. pour le projet d'aménagement du parc Lucia-Kowaluk, pour un montant total de 674 126,94 \$, toutes taxes applicables, conformément au cahier des charges préparé pour l'appel d'offres DDTET54-22-21;

D'autoriser une dépense totale de 903 245,98 \$, incluant les taxes, et les incidences au montant de 128 000,00 \$ ainsi que les contingences au montant de 101 119,04 \$ taxes incluses pour la réalisation du projet d'aménagement du parc Lucia-Kowaluk;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Brigitte GRANDMAISON Le 2023-03-20 07:48

**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

---

directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1234950001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de 674 126,94 \$, taxes incluses, à l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages Inc., pour le projet d'aménagement du parc Lucia-Kowaluk et autoriser une dépense totale à cette fin de 903 245,98 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 128 000,00 \$ et les contingences de 101 119,04 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-22-21, 5 soumissionnaires conformes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal désire aménager le parc Lucia-Kowaluk situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal afin de mieux répondre aux besoins des usagers et ainsi bonifier son offre de services dans le secteur Milton-Parc. Le parc est situé entre l'avenue des Pins Ouest, la rue Léo-Pariseau et l'avenue du Parc. Le périmètre d'intervention représente approximativement 2 400 m<sup>2</sup>.

L'objectif de l'Arrondissement est de réaliser un aménagement qui sera en mesure de mettre en valeur le site, en créant un espace qui invite à l'interaction sociale afin de rendre hommage à Madame Lucia Kowaluk et d'accroître les différentes zones végétalisées du parc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DA 224950015 - 24 octobre 2022 :** Autoriser une dépense maximale de 29 700 \$, taxes de vente non applicables pour la fabrication de mobiliers urbains au Service du Matériel roulant des ateliers de la Ville de Montréal dans le cadre du projet d'aménagement du parc Lucia-Kowaluk.

**DA 224950005 - 8 août 2022 :** Octroi d'un contrat de 90 600,30 \$, taxes incluses, à la firme Rousseau Lefebvre inc., pour l'acquisition de services professionnels pour la poursuite de la préparation des documents contractuels incluant le volet du suivi de projet et la surveillance des travaux en vue de la réalisation de l'aménagement du parc Lucia-Kowaluk et autoriser une dépense totale à cette fin de 99 600,30 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 9 000 \$, taxes incluses, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**DC 224950006 - 6 mai 2022 :** Octroyer un contrat de 8 335,69 \$ taxes incluses, à l'entreprise Carbec.ca pour l'acquisition d'une fontaine à boire pour l'aménagement temporaire du parc Lucia-Kowaluk et autoriser une dépense totale à cette fin de 8 335,69 \$, taxes incluses.

**DA 224950003 - 25 avril 2022 :** Octroi d'un contrat de 127 843,43 \$, taxes incluses, à la



firme WSP Canada Inc., pour l'acquisition de services professionnels pour la préparation des documents contractuels incluant le volet surveillance pour le volet ingénierie en vue de la réalisation de l'aménagement du parc Lucia-Kowaluk, conformément à l'entente-cadre (no 1497589 - appel d'offres no.21-18899) et autoriser une dépense totale à cette fin de 140 627,77 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 12 784,34 \$, taxes incluses, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (no mandat WSP-21-001).

**DA 224950002 - 5 avril 2022** : Octroi d'un contrat de 143 718,75 \$, taxes incluses, à la firme Rousseau Lefebvre inc., pour l'acquisition de services professionnels pour la préparation des documents contractuels en vue de la réalisation de l'aménagement du parc Lucia-Kowaluk dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre (no mandat 19-1016 - appel d'offres no.19-17284) et autoriser une dépense totale à cette fin de 143 718,75 \$, taxes incluses (no mandat 19-1016 M-34).

**DC 204932002 - 16 novembre 2020** : Octroi d'un contrat de 2 529,45 \$, taxes incluses, à la firme FNX-INNOV INC., pour l'acquisition de services professionnels pour l'arpentage du parc Lucia-Kowaluk et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 779,45 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 250,00 \$, taxes incluses.

**DB 204950007 - 26 octobre 2020** : Octroi d'un contrat de 6 355,06 \$, taxes incluses, à la firme EnviroServices inc., pour l'acquisition de services professionnels pour la caractérisation environnementale des sols au parc Lucia-Kowaluk, conformément à l'entente-cadre 1408088 (No. appel d'offres 20-18036) et autoriser une dépense totale à cette fin de 7 855,06 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 1 500,00 \$, taxes incluses.

**CE19 0298 - 20 février 2019 (1188169001)** : Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

## DESCRIPTION

L'objectif est de créer un lieu de concertation citoyenne en plein air, sous forme de placette délimitée par des bancs et des tables, et organisée autour d'une plateforme centrale. La place devient le lieu de convergence, qui rendra hommage aux mouvements de mobilisation collective des années 1970 dans le quartier Milton-Parc.

Cet espace permettra également d'accueillir des événements culturels et des classes extérieures, par exemple, ou encore la pratique du télétravail. Les nouveaux aménagements incluent aussi des espaces qui favorisent l'appropriation spontanée du parc pour y manger, se rencontrer ou simplement se détendre, en profitant de la vue exceptionnelle sur le Mont-Royal.

L'aménagement qui sera réalisé au parc Lucia-Kowaluk permettra :

- de contribuer à la mise en valeur du site, des vues d'exception vers le Mont-Royal et d'offrir un point d'intérêt par la création d'un belvédère;
- d'affirmer son appartenance et de confirmer sa place dans le site patrimonial du Mont-Royal;
- de souligner l'importance du site, de son histoire et de la personne qui y est honorée par l'installation de panneaux d'interprétation;
- de bonifier le couvert végétal en continuité du Mont-Royal;
- de créer un lieu de rassemblement convivial pour la tenue d'événements;
- d'offrir un parc à l'échelle du quartier pour répondre aux besoins de la population du secteur.

Un appel d'offres public s'est tenu du 2 février 2023 au 6 mars 2023. Il y a eu 17 preneurs de cahier des charges et 6 soumissionnaires ont déposé leur soumission. Le processus d'appel

d'offres a été fait avec le "Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec".

## JUSTIFICATION

Après analyse des soumissions, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Terrassements Multi-Paysages Inc., pour un montant de 674 126,94 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables. Suite à l'analyse des soumissionnaires, le soumissionnaire Conception PLPH inc. a été rejeté pour cause de non-conformité aux exigences de l'appel d'offres, notamment en raison de l'application de l'article 2.6 des instructions aux soumissionnaires, contenues dans le cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les Terrassements Multi-Paysages Inc.	674 126,94 \$		674 126,94 \$
2633-2312 Québec Inc. (Arthier)	802 525,50 \$		802 525,50 \$
9153-5955 Québec Inc. (Limoges et fils)	809 143,39 \$		809 143,39 \$
Urbex Construction Inc.	856 141,79 \$		856 141,79 \$
Aménagement Côté Jardin Inc.	890 296,73 \$		890 296,73 \$
Dernière estimation réalisée	545 688,60 \$		545 688,60 \$
<b>Coût moyen des soumissions conformes</b> <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			806 446,87 \$
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%)</b> <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			19,63 %
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)</b> <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			216 169,79 \$
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)</b> <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			32,07 %
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b> <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			128 438,34 \$
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b> <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			23,54 %

Une estimation totale de 545 688,60 \$ a été réalisée dans le cadre de ce projet. Il y a un écart de + 23,54 % entre l'estimation effectuée par les firmes mandatées au projet et le plus bas soumissionnaire conforme; nous considérons cet écart acceptable. La différence entre l'estimation réalisée et le soumissionnaire conforme le plus bas se situe principalement au niveau des prix unitaires des items liés aux travaux de maçonnerie, aux travaux de structure et massif de conduits et aux travaux d'éclairage de rue. Cet écart est justifié en raison de la hausse des prix de la construction et de l'inflation en général.

Les dépenses incidentes à la soumission comprennent les travaux suivants :

- la fourniture de mobilier : 29 000,00 \$
- la fourniture de végétaux et matériel horticole : 40 000,00 \$;
- Services de laboratoire et analyses : 30 000,00 \$;
- Affiches de chantier et communication : 3 000,00 \$;
- Intervention Hydro-Québec : 6 000,00 \$
- Autres : 20 000,00 \$.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été effectuées et toutes les

exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire conforme :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Revenu Québec (RQ);
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Règlement sur la gestion contractuelle (RGC).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal du projet d'aménagement du parc Lucia-Kowaluk de 903 245,98 \$ taxes incluses (824 783,97 \$ net de ristourne) sera assumé comme suit :

### **Entente sur le développement culturel de Montréal**

Un montant maximal de 707 902,91 \$ net de ristourne (775 245,98\$ toutes taxes incluses) pour le contrat et les contingences sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'arrondissement # 2219021 - «*Réaménagement parcs CA19 250389*».

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement.

La contribution financière est réalisée à même le solde de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

La dépense de 707 902,91 \$ net de ristourne est subventionnée à 353 951,45 \$ par le ministère de la Culture et des Communications du Québec par la recommandation de crédits : 19-01.02.01.00-0288, ce qui laisse un emprunt net à la charge de l'arrondissement de 353 951,46 \$.

### **Montant non admissible à l'Entente sur le développement culturel**

Une dépense maximale de 128 000 \$ toutes taxes incluses (116 881,06 \$ net de ristourne) pour les incidences du projet est non admissible à l'entente sur le développement culturel et est à 100% à la charge de l'arrondissement et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'arrondissement # 2219021 - « *Réaménagement parcs CA19 250389* » .

<b>Répartition des coûts Montants nets de ristourne</b>	<b>Arrondissement PMR</b>	<b>Subvention - Entente sur le développement culturel de Montréal</b>	<b>Total</b>
Contrat + contingences :	353 951,46 \$	353 951,45 \$	707 902,91 \$
Incidences :	116 881,06 \$	N/A	116 881,06 \$
<b>Dépenses totales:</b>	<b>470 832,52 \$</b>	<b>353 951,45 \$</b>	<b>824 783,97 \$</b>

Voir l'intervention de certification de fonds pour les détails concernant l'imputation.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 soit des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le parc Lucia-Kowaluk sera fermé à la population pendant toute la période des travaux de

construction, soit jusqu'à l'automne 2023 approximativement. La réalisation de ce projet s'échelonnait sur une période d'environ 85 jours. La date souhaitée pour le début des travaux est au mois de mai 2023, à la suite de l'approbation du conseil d'arrondissement et de la réunion de démarrage.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans le contexte actuel de la COVID-19, les impacts suivants pourraient avoir une influence directe à la réalisation du projet quant à :

- Des retards dans la livraison des matériaux, produits et mobilier (selon les disponibilités des fournisseurs);
- Un ralentissement au niveau du rythme dans l'exécution journalière des travaux (dû aux problèmes relatifs au manque de main-d'oeuvre);
- Des dépenses supplémentaires (dû à la hausse des prix des matériaux de construction);
- Plusieurs demandes de changement pourraient subvenir à cause des modifications des produits équivalents (dû au manque de disponibilité des produits).

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le projet fera l'objet d'une stratégie de communication qui inclura la distribution d'un avis aux résidents, de l'affichage sur place, une diffusion sur les médias sociaux et une page web.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : Printemps 2023

Fin des travaux : Automne 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Isabelle GIRARD, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Louis-Charles PILON, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Louis-Charles PILON, 17 mars 2023  
Isabelle GIRARD, 17 mars 2023

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia POIRIER  
Architecte paysagiste

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-16

Olivier JONCAS-HÉBERT  
Chef de division

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**Dossier # : 1236441001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme à la firme SNC-Lavalin inc. un contrat de 178 138,65 \$, taxes incluses, pour la surveillance environnementale des matériaux contaminés et la traçabilité des sols, pour le projet « Réaménagement géométrique de la rue Boucher entre les rues Henri- Julien et Saint-Denis et de la rue Le Jeune entre le Boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier », appel d'offres public No. DDTET54-23-01, conformément à l'entente no 1549572 (appel d'offres no 22-19127)

ATTENDU QUE l'arrondissement doit assurer le suivi environnemental des sols lors de ses travaux;

ATTENDU QUE l'arrondissement n'a pas l'expertise pour assurer ce rôle;

ATTENDU QUE la Ville mets à la disposition des arrondissement les firmes ayant cette expertise via l'entente cadre no 1549572;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'octroyer à la firme à la firme SNC-Lavalin inc. un contrat de 178 138,65 \$, taxes incluses, pour la surveillance environnementale des matériaux contaminés et la traçabilité des sols, pour le projet « Réaménagement géométrique de la rue Boucher entre les rues Henri-Julien et Saint-Denis et de la rue Le Jeune entre le Boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier », appel d'offres public No. DDTET54-23-01, conformément à l'entente no 1549572 (appel d'offres no 22-19127).

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Brigitte GRANDMAISON Le 2023-03-16 12:03**Signataire :**Brigitte GRANDMAISON  

---

directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236441001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme à la firme SNC-Lavalin inc. un contrat de 178 138,65 \$, taxes incluses, pour la surveillance environnementale des matériaux contaminés et la traçabilité des sols, pour le projet « Réaménagement géométrique de la rue Boucher entre les rues Henri- Julien et Saint-Denis et de la rue Le Jeune entre le Boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier », appel d'offres public No. DDTET54-23-01, conformément à l'entente no 1549572 (appel d'offres no 22-19127)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet « Réaménagement géométrique de la rue Boucher entre les rues Henri-Julien et Saint-Denis et de la rue Le Jeune entre le Boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier », un contrat de services professionnels, pour la surveillance environnementale des matériaux contaminés et la traçabilité des sols, sera donné à la firme SNC-Lavalin inc. à l'aide de l'entente no 1549572, appel d'offres no 22-19127, qui a été crée pour l'utilisation dans la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG22 0400 (GDD 1226686001) 16 juin 2022 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Groupe ABS inc., Solmatech inc. et SNC-Lavalin inc., pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal - Montant estimé des ententes : 6 537 531,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19127 (3 soum.)

**DESCRIPTION**

Le présent mandat de services professionnels vise notamment à rendre les services suivants :

- Caractérisation environnementale des sols et matériaux en place dans le secteur de la rue Boucher entre les rues Henri-Julien et Saint-Denis et de la rue Le Jeune entre le Boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier
- Surveillance environnementale des sols et matériaux excavés pour les travaux localisés dans le secteur de la rue Boucher entre les rues Henri-Julien et Saint-Denis et de la rue Le Jeune entre le Boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier



- Rédaction d'un rapport de caractérisation et de surveillance pour les deux (2) secteurs.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a sollicité la firme SNC-Lavalin inc., par une demande de proposition, selon les modalités de l'entente no 1549572 en vigueur (appel d'offres no 22-19127).

La proposition numéro 682454-22-CD-2828 a été reçue le 3 février 2023.

La proposition de la firme SNC-Lavalin inc. est jugée conforme par la Division des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Considérant ce qui précède, il est recommandé d'accorder un contrat à la firme SNC-Lavalin inc.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour les besoins de la cause, le présent dossier décisionnel fera l'objet d'une création de bon de commande assumé à 100 % par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Par la suite, lors de l'octroi du contrat de construction (appel d'offres public No. DDTET54-23-01), les interventions financières amèneront ce bon de commande. En effet, les instances de la Direction des réseaux d'eau (DRE) et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal se répartiront les coûts en fonction des prix établis par le plus bas soumissionnaire conforme.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Vous trouverez en pièce jointe la grille d'analyse.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un refus d'autorisation engendrera un retard dans les travaux de construction pour le réaménagement géométrique de la rue Boucher entre les rues Henri-Julien et Saint-Denis et de la rue Le Jeune entre le Boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier préliminaire est le suivant :

- Octroi du contrat de surveillance environnementale des matériaux contaminés : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
- Début des travaux de construction : mi-juin 2023.
- Fin des travaux de construction : octobre 2023.

Les dates sont à titre indicatif seulement et sont sujettes à changement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fédérico DE MEDINA  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2023-03-10

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MORIN  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
études techniques

**Dossier # : 1238275001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme SNC-Lavalin inc. un contrat de 127 178,45 \$, taxes incluses, pour la surveillance environnementale des matériaux contaminés et la traçabilité des sols, pour le projet « Réaménagement géométrique de l'intersection des rues Frontenac et Rachel, PRR sur la rue Marie-Anne entre les rues des Érables et Fullum et construction des îlots de refuge aux intersections de la rue Rachel et des rues Garnier et Fabre », appel d'offres public No. DDTET54-23-02, conformément à l'entente no 1549572 (appel d'offres no 22-19127).

ATTENDU QUE l'arrondissement doit assurer le suivi environnemental des sols lors de ses travaux;

ATTENDU QUE l'arrondissement n'a pas l'expertise pour assurer ce rôle;

ATTENDU QUE la Ville mets à la disposition des arrondissements les firmes ayant cette expertise via l'entente cadre no 1549572;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'octroyer à la firme SNC-Lavalin inc., un contrat pour la surveillance environnementale des matériaux contaminés et la traçabilité des sols, pour le projet « Réaménagement géométrique de l'intersection des rues Frontenac et Rachel, PRR sur la rue Marie-Anne entre les rues des Érables et Fullum et construction des îlots de refuge aux intersections de la rue Rachel et des rues Garnier et Fabre », appel d'offres public No. DDTET54-23-02, dépense de 127 178,45 \$ toutes taxes incluses, selon l'entente no 1549572 (appel d'offres no 22-19127).

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Brigitte GRANDMAISON Le 2023-03-16 12:07**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

---

directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1238275001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme SNC-Lavalin inc. un contrat de 127 178,45 \$, taxes incluses, pour la surveillance environnementale des matériaux contaminés et la traçabilité des sols, pour le projet « Réaménagement géométrique de l'intersection des rues Frontenac et Rachel, PRR sur la rue Marie-Anne entre les rues des Érables et Fullum et construction des îlots de refuge aux intersections de la rue Rachel et des rues Garnier et Fabre », appel d'offres public No. DDTET54-23-02, conformément à l'entente no 1549572 (appel d'offres no 22-19127).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet « Réaménagement géométrique de l'intersection des rues Frontenac et Rachel, PRR sur la rue Marie-Anne entre les rues des Érables et Fullum et construction des îlots de refuge aux intersections de la rue Rachel et des rues Garnier et Fabre », un contrat de services professionnels, pour la surveillance environnementale des matériaux contaminés et la traçabilité des sols, sera donné à la firme SNC-Lavalin inc. à l'aide de l'entente no 1549572, appel d'offres no 22-19127, qui a été créée pour l'utilisation dans la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG22 0400 (GDD 1226686001) 16 juin 2022 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Groupe ABS inc., Solmatech inc. et SNC-Lavalin inc., pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal - Montant estimé des ententes : 6 537 531,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19127 (3 soum.)  
 CA22 25 0345 (GDD 1227943003) 13 décembre 2022 : Offrir au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la construction de deux (2) saillies, sur l'avenue Rachel à l'intersection de la rue Frontenac, sur le réseau artériel.

CA23 25 0012 (GDD 1237943001) 6 février 2023 : Offrir au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la construction de trois (3) îlots de refuge sur la rue Rachel Est, à l'intersection des rues Garnier et Fabre sur le réseau artériel.

CM23 0178 (GDD 1238935001) 20 février 2023 : Accepter les offres de services d'arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour l'année 2023.

## **DESCRIPTION**

Le présent mandat de services professionnels vise notamment à rendre les services suivants :

- Caractérisation environnementale des sols et matériaux en place aux intersections des rues Rachel et Garnier, et des rues Rachel et Fabre (« secteur 1 »);
- Surveillance environnementale des sols et matériaux excavés pour les travaux localisés dans le secteur 1, sur la rue Marie-Anne, entre les rues des Érables et Fullum (« secteur 2 ») et à l'intersection des rues Frontenac et Rachel (« secteur 3 »);
- Rédaction d'un rapport de caractérisation et de surveillance pour les 3 secteurs.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a sollicité la firme SNC-Lavalin inc., par une demande de proposition, selon les modalités de l'entente no 1549572 en vigueur (appel d'offres no 22-19127).

La proposition numéro 682454-22-CD-2892-V2 a été reçue le 24 février 2023.

La proposition de la firme SNC-Lavalin inc. est jugée conforme par la Division des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Considérant ce qui précède, il est recommandé d'accorder un contrat à la firme SNC-Lavalin inc.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour les besoins de la cause, le présent dossier décisionnel fera l'objet d'une création de bon de commande assumé à 100 % par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Par la suite, lors de l'octroi du contrat de construction (appel d'offres public No. DDTET54-23-02), les interventions financières amèneront ce bon de commande. En effet, les instances du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de la Direction des réseaux d'eau (DRE) et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal se répartiront les coûts en fonction des prix établis par le plus bas soumissionnaire conforme.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Vous trouverez en pièce jointe la grille d'analyse.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un refus d'autorisation engendrera un retard dans les travaux de construction pour le réaménagement géométrique de l'intersection des rues Frontenac et Rachel, PRR sur la rue Marie-Anne entre les rues des Érables et Fullum et construction des îlots de refuge aux intersections de la rue Rachel et des rues Garnier et Fabre.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier préliminaire est le suivant :

- Octroi du contrat de surveillance environnementale des matériaux contaminés : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
- Début des travaux de construction : fin juillet 2023.
- Fin des travaux de construction : octobre 2023.

Les dates sont à titre indicatif seulement et sont sujettes à changement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Odette Ntakarutimana

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Henry Alexander MARTIN  
Chargé de projets - Génie civil

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2023-03-10

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MORIN

directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques





Dossier # : 1219110001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à l'entreprise Excavation A.V. inc. un (1) contrat de 375 254,81 \$, taxes et indexation incluse pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour deux (2) ans avec la possibilité d'être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an, de même qu'à l'entreprise 9154-6937 Québec inc.- Location Guay un contrat de 494 378,13 \$, taxes et indexations incluses pour la location de deux (2) rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour deux (2) ans avec la possibilité d'être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an et d'autoriser une dépense totale pour ces contrats de 869 632,94 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 21-18568 (6 soumissionnaires - 5 soumissionnaires conformes).

ATTENDU QU' un appel d'offres fut lancé en février 2021, pour les services de location de rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires, à taux horaire, afin de réaliser différents travaux sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont la plantation d'arbres, ainsi que des travaux d'aqueduc et d'égouts ;

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de suffisamment de main-d'oeuvre ni d'équipements nécessaires pour la réalisation de différents travaux d'excavation;

ATTENDU QUE la plantation d'arbres est essentielle pour augmenter la canopée urbaine et lutter contre les îlots de chaleur et que l'arrondissement doit maintenir son réseau d'aqueduc et la qualité de l'état de ses rues et trottoirs en bon état, afin d'assurer un cadre de vie sain et sécuritaire pour les citoyens.

Considérant l'attestation de conformité rendue par le Directeur des travaux publics et des gestionnaires de son équipe, il est recommandé :

- D'accorder à l'entreprise 9154-6937 QUÉBEC INC. LOCATION GUAY, le renouvellement du Lot #1 pour une durée d'une (1) année, au montant de 102 009,64\$, taxes incluses, pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, conformément à l'entente No 1471861 liée à l'appel d'offres 21-18568;
- D'accorder à l'entreprise EXCAVATION AV INC., le renouvellement du Lot #3 pour une durée d'une (1) année, au montant de 193 278,72\$, taxes incluses,

pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, conformément à l'entente No 1471972 liée à l'appel d'offres 21-18568;

- D'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Brigitte GRANDMAISON Le 2023-03-15 16:17

**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

---

directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219110001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à l'entreprise Excavation A.V. inc. un (1) contrat de 375 254,81 \$, taxes et indexation incluse pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour deux (2) ans avec la possibilité d'être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an, de même qu'à l'entreprise 9154-6937 Québec inc.- Location Guay un contrat de 494 378,13 \$, taxes et indexations incluses pour la location de deux (2) rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour deux (2) ans avec la possibilité d'être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an et d'autoriser une dépense totale pour ces contrats de 869 632,94 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 21-18568 (6 soumissionnaires - 5 soumissionnaires conformes).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire ADDENDA a pour but de faire approuver la première année de renouvellement à l'entreprise 9154-6937 Québec inc.- Location Guay, conformément à l'appel d'offres public 21-18568 et à l'entente d'acquisition #1471861, lot #1, ainsi qu'à l'entreprise Excavation AV Inc., conformément à l'appel d'offres public 21-18568 et à l'entente d'acquisition # 1471972, lot #3.

**Lot 1- Division parcs et horticulture:** Une (1) rétrocaveuse pour une durée maximale de 948 heures (612 heures garanties) pour la réalisation de travaux d'horticulture, de plantation d'arbres, d'agrandissement et d'ouverture de fosses de plantation.

Le Plateau-Mont-Royal s'est engagé à fournir à la communauté un milieu verdoyant en prônant la plantation de plusieurs centaines d'arbres annuellement, dans une optique de lutte aux îlots de chaleur, par l'augmentation du couvert de la canopée urbaine. Également, pour favoriser le maintien de la forêt urbaine existante et pour améliorer les conditions de croissance, la santé et la longévité des arbres urbains, il est nécessaire de réaliser des travaux d'ouverture et d'agrandissement de fosses de plantation, en trottoir (béton ou asphalte).

Les besoins de la Division des parcs et de l'horticulture sont saisonniers, ce qui ne justifie pas l'achat et l'immobilisation d'une rétrocaveuse. La location de la rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires devient donc l'option comportant le plus d'avantages pour la réalisation de ces travaux.

Le montant alloué pour la première année d'option (2023-2024) est de **102 009,64 \$ taxes et indexation incluses** et le financement du contrat se fera à partir du budget

de fonctionnement (303417).

Début des travaux : 1er mai 2023

Fin des travaux : 30 avril 2024

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

**Lot 3- Division Voirie / Aqueduc :** Une (1) rétrocaveuse pour une durée maximale de 2 100 heures (1 872 heures garanties) pour la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts.

Afin que les citoyens Plateau-Mont-Royal puissent compter sur des réseaux d'égouts et de distribution d'eau potable d'excellente qualité, il est impératif de réparer les actifs en place et, dans un souci de santé publique, contribuer à éliminer toutes les entrées de service en plomb du territoire. Étant donné que la division ne dispose pas de main-d'œuvre suffisante ni de l'équipement nécessaires pour réaliser l'ensemble des travaux reliés à l'aqueduc et aux égouts, la location de la rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires devient donc l'option comportant le plus d'avantages pour la réalisation de ces travaux.

Le montant alloué pour la première année d'option (2023-2024) est de **193 278,72 \$, taxes et indexation incluses** et le financement du contrat se fera à partir du budget de fonctionnement de la gestion de l'eau de compétence locale (303440).

Début des travaux : 1er mai 2023

Fin des travaux : 30 avril 2024

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219110001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à l'entreprise Excavation A.V. inc. un (1) contrat de 375 254,81 \$, taxes et indexation incluse pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour deux (2) ans avec la possibilité d'être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an, de même qu'à l'entreprise 9154-6937 Québec inc.- Location Guay un contrat de 494 378,13 \$, taxes et indexations incluses pour la location de deux (2) rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour deux (2) ans avec la possibilité d'être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an et d'autoriser une dépense totale pour ces contrats de 869 632,94 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 21-18568 (6 soumissionnaires - 5 soumissionnaires conformes).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plateau-Mont-Royal s'est engagé à fournir à la communauté un milieu verdoyant prônant la plantation d'arbres et le verdissement général dans une optique de lutte aux îlots de chaleur et de santé publique. Dans ce but, il doit réaliser des travaux d'ouverture et d'agrandissement de fosses de plantation afin d'accroître le capital arboricole, améliorer les conditions de croissance, la santé et la longévité des arbres urbains. Pour atteindre ce résultat, la Division des parcs et de l'horticulture requiert les services de location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, principalement pour réaliser les travaux de plantation d'arbres, d'ouverture et d'agrandissement des fosses de plantation, mais également pour la réalisation d'aménagements horticoles sur le territoire de l'arrondissement.

L'arrondissement consacre aussi des efforts considérables à la remise en état de nos routes et trottoirs afin de maintenir la qualité de vie des résidents et des usagers de la route. De ce fait, la Direction des travaux publics doit réaliser des interventions adaptées aux différents besoins, tels que, correctifs, préventifs, requêtes citoyennes, ainsi que la réfection de la chaussée incluant notamment les trottoirs et bordures. Afin d'assurer le bon déroulement de ses opérations d'excavation reliées à l'activité d'entretien et réfection des chaussées et trottoirs, la Division de la voirie requiert les services de location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour les travaux de permis et réfections sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Pour que les citoyens Plateau-Mont-Royal puissent compter sur des réseaux d'égouts et de distribution d'eau potable d'excellente qualité, il est impératif de réparer les actifs en place

et dans un souci de santé publique de contribuer à éliminer toutes les entrées de service en plomb du territoire. La division de la voirie requiert les services d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour divers travaux d'excavation et réparation sur l'ensemble de l'arrondissement.

C'est dans ce contexte qu'un appel d'offres public 21-18568 regroupant deux (2) arrondissements a été lancé en janvier 2021 par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Le présent sommaire a pour but de demander l'octroi de contrats de trois (3) lots de deux (2) ans avec la possibilité d'être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune aux entreprises, Excavation A.V. inc. et 9154-6937 Québec inc.- Location Guay, conformément à l'appel d'offres public 21-18568.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **Lot 1 (parcs) :**

Résolution : CA19 25 0325 de la séance ordinaire du lundi 4 novembre 2019 : D'accorder à l'entreprise 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), la deuxième option de prolongation d'une (1) année du contrat du 30 avril au 30 novembre 2020, au prix de sa soumission, soit 61 774,75 \$, taxes et ajustement inclus, et ce, pour un engagement global de trois (3) années totalisant 181 714,20 \$, taxes et ajustements inclus, pour divers travaux de plantation d'arbres, d'aménagement et d'ouverture ou d'agrandissement des fosses de plantation, conformément à l'appel d'offres public 18-16966 (lot 1) (dossier 1196963002).

### **Lot 2 (voirie / travaux) :**

Résolution : CA18 25 0174 de la séance extraordinaire du lundi 14 mai 2018 : D'octroyer à l'entreprise 2632-2990 Québec inc. (Les excavations DDC), un contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour un montant total de 100 879,07 \$, taxes incluses, pour l'année 2018 avec option de renouvellement pour 2019 et 2020, conformément à l'appel d'offres public 18-16966 (lot 2) (dossier 1183466003).

### **Lot 3 (voirie / aqueduc) :**

Résolution : CA20 25 0039 de la séance ordinaire du lundi 9 mars 2020 : Autorisation de la deuxième option de prolongation d'une (1) année, à compter du 30 avril 2020, du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur à l'entreprise Excavation A.V. inc. au montant de 180 363,02 \$, taxes et ajustement inclus, et ce pour un engagement global de trois (3) années totalisant 530 548,82 \$, taxes incluses, pour divers travaux d'aqueduc et d'égouts, conformément à l'appel d'offres 18-16966 (lot 3) (dossier 1208221001).

## **DESCRIPTION**

Les présents contrats consistent en la location, à taux horaire, de trois (3) rétrocaveuses avec opérateurs afin de réaliser différents types d'intervention d'aqueduc et égouts, de réfection de la chaussée, de trottoirs et bordures, ainsi qu'à des travaux de plantation d'arbres et certaines tâches liées à l'entretien des parcs et espaces verts de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

### **Lot 1 (parcs) :**

une (1) rétrocaveuse pour la Division des parcs et de l'horticulture pour une période de deux (2) ans d'une durée totale approximative de 1 896 heures, dont 1 224 heures sont garanties, afin d'appuyer l'arrondissement dans la réalisation de travaux d'horticulture, de plantation d'arbres, d'agrandissement et d'ouverture de fosses de plantation;

**Lot 2 (voirie / travaux) :**

Une (1) rétrocaveuse pour la Division de la voirie, activité de béton, pour une période de deux (2) ans d'une durée totale approximative de 2 300 heures, dont 1 448 heures sont garanties sur la durée totale du contrat, afin d'appuyer l'arrondissement dans la réalisation de travaux de réfection de rues et de trottoirs;

**Lot 3 (voirie / aqueduc) :**

Une (1) rétrocaveuse pour la Division de la voirie, département d'aqueduc, pour une période de deux (2) ans d'une durée totale approximative de 4 200 heures, dont 3 744 heures sont garanties sur la durée totale du contrat, afin d'appuyer l'arrondissement dans la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égout.

Les présents contrats peuvent être renouvelés pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement, et ce avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat.

Le prix des soumissions est indexé de 2 % annuellement durant toute la durée des contrats, ainsi que lors des deux (2) options de renouvellement de une (1) année.

Six (6) entreprises ont présenté des soumissions et cinq (5) ont présenté une soumission conforme :

9154-6937 Québec Inc.- Location Guay (**plus bas soumissionnaire conforme lots 1 et 2**)  
Excavation A.V. Inc (**plus bas soumissionnaire conforme lots 3**)  
Les Pavages Dancar (2009) inc.  
L.J Excavation inc  
SIG-NATURE -9115-7883 Québec inc  
9213-4675 Québec Inc. (**non conforme**)

**JUSTIFICATION**

La Direction des travaux publics de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal recommandent d'accorder un contrat pour une durée de deux (2) ans, à compter du 12 avril 2021, aux entreprises Excavation A.V. inc. et 9154-6937 Québec inc. - Location Guay pour les motifs suivants :

**Lot 1 (parcs) :**

Les besoins de la Division des parcs et de l'horticulture sont saisonniers et de courtes périodes, ce qui ne justifie pas l'achat et l'immobilisation d'une rétrocaveuse. La location de la rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires devient donc l'option comportant le plus d'avantages pour la réalisation ses travaux d'excavation. L'arrondissement s'engage à fournir un milieu verdoyant prônant la plantation d'arbres et le verdissement général de sa communauté;

**Lot 2 & 3 (voirie) :**

La Division de la voirie ne dispose pas de la main d'œuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux reliés aux équipes d'aqueduc et de réfection routière. Ils doivent en tout temps et sur l'ensemble du territoire assurer le bon fonctionnement de son réseau d'aqueduc et la qualité de l'état de ses rues et trottoirs afin d'assurer un cadre de vie sain et sécuritaire pour les citoyens.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, l'arrondissement a effectué une estimation préalable de la dépense s'élevant à 955 483,73 \$ taxes incluses pour les trois (3) lots concernés dans l'appel d'offres n° 21-18568.



Les tableaux ci-dessous expliquent les écarts entre les différents soumissionnaires pour l'appel d'offres:

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION LOT 1 (parcs)</b>					
Soumissionnaires			Durée	Prix sans taxes	Prix taxes incluses
1	Le plus bas	9154-6937 Québec inc.- Location Guay	2 ans / 1 896 h	170 545,20 \$	196 084,34 \$
2	Le deuxième plus bas	L.J Excavation inc.	2 ans / 1 896 h	227 425,20 \$	261 482,12 \$
3	Le plus haut	SIG-NATURE -9115-7883 Québec inc	2 ans / 1 896 h	248 376,00 \$	285 570,31 \$
<b>Estimation réalisée à l'interne (taxes incluses)</b>					215 769,08 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b> <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>					247 712,26 \$
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse (%)</b> <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>					26,33 %
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)</b> <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>					89 485,97 \$
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse (%)</b> <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>					45,64 %
<b>Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)</b> <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>					-19 684,74 \$
<b>Écart entre la plus basse et l'estimation (%)</b> <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>					-10,04 %
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b> <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>					65 397,78 \$
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b> <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>					33,35 %

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION LOT 2 (voirie / travaux)</b>					
Soumissionnaires			Durée	Prix sans taxes	Prix taxes incluses
1	Le plus bas	9154-6937 Québec inc.- Location Guay	2 ans / 2 300 h	255 185,00 \$	293 398,95 \$
2	Le deuxième plus bas	L.J Excavation inc.	2 ans / 2 300 h	263 350,00 \$	302 786,66 \$
3	Le plus haut	SIG-NATURE -9115-7883 Québec inc	2 ans / 2 300 h	304 705,00 \$	350 386,31 \$
<b>Estimation réalisée à l'interne (taxes incluses)</b>					261 745,19 \$

<b>Coût moyen des soumissions reçues</b> <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i> <b>Écart entre la moyenne et la plus basse (%)</b> <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	315 523,97 \$ 7,54 %
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)</b> <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> <b>Écart entre la plus haute et la plus basse (%)</b> <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	56 987,36 \$ 19,42 %
<b>Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)</b> <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> <b>Écart entre la plus basse et l'estimation (%)</b> <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	31 653,76 \$ 10,79 %
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b> <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b> <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	9 387,71 \$ 3,20 %

RÉSULTATS DE SOUMISSION LOT 3 (voirie / aqueduc)					
Soumissionnaires			Durée	Prix sans taxes	Prix taxes incluses
1	Le plus bas	Excavation A.V. inc.	2 ans / 4200 h	320 148,00 \$	371 539,41 \$
2	Le deuxième plus bas	Les Pavages Dancar (2009) inc.	2 ans / 4200 h	369 600,00 \$	424 947,60 \$
3	Le plus haut	L.J. Excavation inc.	2 ans / 4200 h	461 790,00 \$	530 943,05 \$
<b>Estimation réalisée à l'interne (taxes incluses)</b>					477 969,47 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b> <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i> <b>Écart entre la moyenne et la plus basse (%)</b> <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>					442 476,69\$ 19,09 %
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)</b> <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> <b>Écart entre la plus haute et la plus basse (%)</b> <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>					159 403,64 \$ 42,90 %
<b>Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)</b> <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> <b>Écart entre la plus basse et l'estimation (%)</b> <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>					-106 430,06\$ -28,65 %

<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b> <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	53 408,19 \$
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b> <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	14,37 %

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### Lot 1 (parcs) :

Le montant maximal du contrat est de 198 045,19 \$, taxes incluses :

Le montant alloué pour la première année du contrat (2021-2022) est de 98 042,17 \$, taxes incluses;

Le montant alloué pour la deuxième année du contrat (2022-2023) est de 100 003,02 \$, taxes et indexation incluses.

Le financement annuel du contrat se fera à partir du budget de fonctionnement des parcs (303417)

### Lot 2 (voirie / travaux) :

Le montant maximal du contrat est de 296 332,94 \$, taxes incluses :

Le montant alloué pour la première année du contrat (2021-2022) est de 146 699,48 \$, taxes incluses;

Le montant alloué pour la deuxième année du contrat (2022-2023) est de 149 633,47 \$, taxes et indexation incluses.

Le financement annuel du contrat se fera à partir du budget du Programme triennal d'immobilisation (PTI)

### Lot 3 (voirie / aqueduc) :

Le montant maximal du contrat est de 375 254,81 \$, taxes incluses :

Le montant alloué pour la première année du contrat (2021-2022) est de 185 769,71 \$, taxes incluses;

Le montant alloué pour la deuxième année du contrat (2022-2023) est de 189 485,10 \$, taxes et indexation incluses.

Le financement annuel du contrat se fera à partir du budget de fonctionnement de la gestion de l'eau de compétence locale (303440).

Les prix ne font l'objet d'aucun ajustement pendant la première année du contrat, par la suite, les prix sont augmentés annuellement de deux pour cent (2 %), à la date d'anniversaire du contrat.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les présents contrats permettront, à travers ces différentes activités, à contribuer à un développement durable de la collectivité montréalaise :

- la production et la distribution de l'eau potable;
- le traitement des eaux usées;
- la qualité de l'air;

- les arbres et les parcs;
- la transition écologique et l'adaptation aux changements climatiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **Lot 1 (parcs) :**

Le fait de ne pas octroyer ce contrat ne nous permettra pas d'améliorer le domaine verdissant de l'arrondissement, tel que les activités d'ouverture et agrandissement des fosses de plantation, la plantation d'arbres, ainsi que les travaux d'horticulture.

### **Lot 2 (voirie / travaux) :**

Le fait de ne pas octroyer ce contrat ne nous permettra pas d'améliorer et d'entretenir nos actifs reliés à la réfection de chaussées et trottoirs afin de maintenir la qualité de vie des résidents et des usagers de la route de l'arrondissement.

### **Lot 3 (voirie / aqueduc) :**

Le fait de ne pas octroyer ce contrat occasionnera des retards considérables au niveau de l'entretien de nos actifs et obligera l'arrondissement à fonctionner de gré à gré afin d'intervenir au niveau des urgences. De plus, l'entretien et l'amélioration du réseau d'aqueduc assureront le maintien d'une bonne qualité des services aux citoyens.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Lot 1 (parcs) :**

Octroi du contrat : 12 avril 2021  
Début des travaux : 1er mai 2021  
Fin des travaux : 30 avril 2023

### **Lot 2 (voirie / travaux) :**

Octroi du contrat : 12 avril 2021  
Début des travaux : 1er mai 2021  
Fin des travaux : 30 avril 2023

### **Lot 3 (voirie / aqueduc) :**

Octroi du contrat : 12 avril 2021  
Début des travaux : 1er mai 2021  
Fin des travaux : 30 avril 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Eugeni RASCU)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Yoann PABOT  
C/S travaux & déneigement

#### ENDOSSÉ PAR

Yoann PABOT  
Chef de section travaux & déneigement

Le : 2021-03-27

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Sébastien MÉNARD  
Directeur

**Dossier # : 1239234001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier maximal de 7 500 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. dans le cadre du projet « La Buvette Baldwin » et approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière de 7 500 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. dans le cadre du projet « La Buvette Baldwin » ;
2. D'approuver le projet de convention avec l'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. pour la période du 4 juillet au 18 août 2023 et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
  - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Brigitte GRANDMAISON Le 2023-03-10 14:44**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

---

directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1239234001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier maximal de 7 500 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. dans le cadre du projet « La Buvette Baldwin » et approbation du projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2014, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a lancé un appel de candidatures afin de confier à un organisme le projet de « La Buvette Baldwin ». L'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. a été retenu pour réaliser le projet. Depuis ce processus, le projet est géré par la Maison des jeunes du Plateau Inc. dans le cadre du projet de **Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC)** anciennement appelé Coopérative jeunesse de services (CJS).

Le mandat de la Maison des jeunes du Plateau Inc. est de tenir un lieu de rencontres où les jeunes, au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des citoyens critiques, actifs et responsables. C'est un milieu de vie où se développent des relations d'entraide dans un contexte d'encadrement et d'apprentissage.

Le projet de la **CIEC** du Plateau est un projet estival pédagogique de pré-employabilité, permettant à un groupe de jeunes âgés de 13 à 17 ans de vivre une première expérience de travail de type coopératif. La Buvette Baldwin s'insère à la perfection dans ce projet, puisqu'elle permet aux jeunes de s'initier au monde de l'entrepreneuriat dans le domaine de la restauration, en abordant divers aspects tels que le service à la clientèle, la gestion d'équipe, la gestion financière et la gestion alimentaire.

En raison de la situation sanitaire, le projet n'a pu avoir lieu en 2020 et 2021. Les activités de la Buvette ont pu reprendre en 2022.

L'arrondissement souhaite donc reconduire le projet de « La Buvette Baldwin » pour une huitième année avec le même partenaire, soit la Maison des jeunes du Plateau Inc., en collaboration avec la **CIEC**.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 22 250164 - 1229331001 - 4 juillet 2022 - Octroi d'une contribution financière de 7 500 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison des jeunes du Plateau inc. dans le cadre du projet « La Buvette Baldwin » et approbation du projet de convention à cet effet pour la période du 5 juillet au 19 août 2022

CA19 25 0182 - 1198284002 - 3 juin 2019 - Octroi d'une contribution financière de 5 500 \$,

toutes taxes applicables, à l'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. dans le cadre du projet « La Buvette Baldwin » et approbation du projet de convention à cet effet pour la période du 2 juillet au 23 août 2019

CA18 25 0279 - 1187920002 - 3 juillet 2018 - Octroi d'une contribution financière de 5 500 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. dans le cadre du projet « La Buvette Baldwin », et approbation du projet de convention à cet effet pour la période du 4 juillet au 24 août 2018

## DESCRIPTION

Le projet « La Buvette Baldwin », porté par la Maison des jeunes du Plateau Inc., se tiendra du **4 juillet au 18 août 2023** pour l'offre au public .

Le projet vise à développer chez les jeunes des compétences entrepreneuriales et coopératives dans un cadre structuré. Les jeunes opéreront un service alimentaire, sous la supervision des gestionnaires de la Maison des jeunes du Plateau Inc. dans le cadre du projet de **CIEC**. Des activités d'animation auront également lieu à proximité du chalet du parc Baldwin.

Ce projet permet à l'arrondissement d'offrir à des jeunes du Plateau-Mont-Royal une expérience de travail encadrée et de les accompagner vers l'autonomie. De plus, le volet de travail collectif du projet permet de favoriser leur engagement social.

En complément de la contribution financière de 7 500 \$, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal défrayera les coûts d'électricité reliés à l'utilisation des équipements mis à la disposition de l'organisme pour la durée de l'entente. L'inventaire des équipements mis à la disposition de l'organisme par l'arrondissement et leurs conditions d'utilisation se retrouvent à l'annexe 2 de la convention.

## JUSTIFICATION

Le projet « La Buvette Baldwin » suscite chaque année un intérêt de la part des citoyens avec une fréquentation moyenne se situant entre 21 et 27 personnes par jour (données été 2022 - période post-COVID). Par le biais du projet, les citoyens accèdent et participent gratuitement à une programmation d'animations et ont aussi accès à des rafraîchissements et des collations santé abordables, et ce, tout en demeurant à l'intérieur du parc Baldwin.

En poursuivant la collaboration avec les intervenants de la Maison des jeunes du Plateau Inc., l'arrondissement souhaite développer le projet avec un partenaire déjà expérimenté dans la gestion dudit projet. De plus, dans le cadre du projet de **CIEC**, les jeunes de 13 à 17 ans pourront obtenir une formation pratique et intensive en leadership et en entrepreneuriat collectif. Ce projet permettra de renforcer leurs habiletés techniques et sociales.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion.

### **Développement social**

La contribution de l'arrondissement à la tenue du projet « La Buvette Baldwin » permet de participer aux objectifs de notre Plan d'action en développement social 2019-2021 :



Pour la priorité de l'axe 1, soit *Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble*, l'arrondissement souhaite répondre à l'action suivante :

- **Action 5** : Favoriser les initiatives de cohabitation et mixité sociale - Continuer d'offrir une programmation qui favorise les échanges et rencontres.

Pour la priorité de l'axe 2, soit *Aménager un quartier à échelle humaine*, l'arrondissement souhaite répondre à l'action suivante :

- **Action 21** : Optimiser l'utilisation de nos installations, espaces publics et lieux vacants - Maximiser l'utilisation des installations municipales.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette contribution financière, le projet pourrait difficilement être réalisé. Le financement de l'arrondissement représente environ 27% des revenus du budget prévisionnel du projet et servira à financer la coordination du projet.

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet s'insère dans la stratégie de communication appelée "Le Plateau s'anime". Cette décision sera annoncée dans les médias sociaux, l'infolettre, le site Web de l'arrondissement ainsi que sur des affiches dans le parc. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'implication des jeunes dans le projet commencera le 19 juin pour se finir le 25 août 2023.

1 - Rencontres de coordination avec l'équipe de l'organisme	Avril à juin 2023
2 - Présentation par l'organisme du membre coordonnateur du projet	26 mai 2023
3 - Prise de possession des clés de la Buvette et du code d'alarme par l'organisme	9 juin 2023
4 - Installation sur site (formation des jeunes et préparation/montage)	Du 19 juin au 2 juillet 2023
5 - Présentation de l'équipe de travail (jeunes)	23 juin 2023
6 - Validation du menu	23 juin 2023
<b>7 - Activités de la Buvette (ouverture au public)</b>	<b>4 juillet au 18 août 2023</b>
8 - Démontage avec les jeunes	Du 19 au 25 août 2023
9 - Reddition de compte, statistiques et rapport final	15 septembre 2023

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce

dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Davidsen JUGNAH  
Agent de développement - Activités  
culturelles, physiques et sportives

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-24

Élizabeth SABOURIN  
Cheffe de division - Développement social et  
événements

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER  
Directrice - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs et du développement social



**Dossier # : 1239760001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense maximale de 1 350 \$, toutes taxes applicables, pour la participation au déjeuner du 37 <sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense maximale de 1 350 \$, toutes taxes applicables, pour la participation au déjeuner du 37<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Brigitte GRANDMAISON Le 2023-02-27 13:20

**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

---

directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239760001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense maximale de 1 350 \$, toutes taxes applicables, pour la participation au déjeuner du 37e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le déjeuner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal est un événement annuel où se retrouve l'ensemble du milieu des arts de Montréal. Cette année, il se tiendra le 6 avril 2023, au Palais des congrès de Montréal. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est présent à cet événement depuis plusieurs années.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 25 0060 - 1228249001 - 4 avril 2022 - Autorisation d'une dépense maximale de 1 350 \$, toutes taxes applicables, pour la participation au déjeuner du 36e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

CA20 25 0047 - 1208372001 - 9 mars 2020 - Autorisation d'une dépense maximale de 1 170 \$, toutes taxes applicables, pour la participation au déjeuner du 35e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

CA19 25 0022 - 1187008001 - 4 février 2019 - Autorisation d'une dépense maximale de 1 125 \$, toutes taxes incluses, pour la participation au déjeuner du 34e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

**DESCRIPTION**

La participation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au déjeuner du 37e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal consiste en l'achat d'une table de dix couverts pour un total de 1 350 \$, toutes taxes applicables.

**JUSTIFICATION**

Le déjeuner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal est l'occasion de reconnaître

l'implication de nos partenaires et/ou représentant(e)s du milieu culturel local au sein de notre arrondissement. Seront également présent(e)s à cet événement des élu(e)s, des artistes du Plateau-Mont-Royal, ainsi que des employé(e)s impliqué(e)s dans le développement culturel de l'arrondissement, pour un total de dix personnes.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

##### **Développement social**

Cela nous permet également de contribuer à différentes actions du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

- Action 28 : « Intensifier les partenariats, les échanges et les collaborations avec les milieux communautaires, culturels, économiques et institutionnels »

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carole VILLEMONTÉIX  
Agente de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-02-17

Marie-Christine LAVALLEE  
Chef de division - Culture et bibliothèques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs et du développement social

**Dossier # : 1239914001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation du dépôt d'une demande de subvention au Conseil des arts du Canada, au montant de 25 000 \$, pour des activités littéraires dans les bibliothèques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en 2024

Vu l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4).

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver le dépôt de la demande de subvention au Conseil des arts du Canada, au montant de 25 000 \$, pour des activités littéraires dans les bibliothèques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en 2024;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
  - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
3. D'augmenter la base budgétaire de l'arrondissement conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel, selon la réponse du Conseil des arts du Canada.

**Signé par** Brigitte GRANDMAISON Le 2023-03-10 08:52**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

---

directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1239914001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation du dépôt d'une demande de subvention au Conseil des arts du Canada, au montant de 25 000 \$, pour des activités littéraires dans les bibliothèques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en 2024

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Rayonner au Canada est un programme du Conseil des arts du Canada (CAC) qui favorise l'établissement de relations et d'échanges fructueux entre les artistes et le public canadien. La composante Rayonnement public finance les activités des organismes et institutions qui contribuent à l'appréciation et à la diffusion des arts. Les subventions financent un large éventail d'événements en direct et d'autres initiatives qui permettent d'établir des liens entre les artistes et des publics diversifiés.

Une demande de subvention sera déposée par les bibliothèques du Plateau-Mont-Royal en avril dans le cadre de la composante Rayonnement public afin d'offrir aux citoyen(ne)s de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal une diversité d'activités littéraires pour un public jeunesse, adulte, aîné et familial.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 250094 - 1228249003 - 2 mai 2022 - Approbation du dépôt d'une demande de subvention au Conseil des arts du Canada, au montant de 25 000 \$, pour des activités littéraires dans les bibliothèques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en 2023.

**DESCRIPTION**

Avec cette subvention, les bibliothèques vont offrir aux citoyen(ne)s de l'arrondissement des ateliers d'écriture, des rencontres d'auteur(trice)s, des spectacles de contes pour enfants et des clubs de lecture.

**JUSTIFICATION**

Les activités prévues en 2024 dans les deux bibliothèques de l'arrondissement incluent : des ateliers philosophiques pour enfants, des clubs d'écriture, des rencontres d'écrivain(e)s, des sessions d'initiation à la lecture chez les tout-petits, des ateliers de création de fanzines pour les adolescent(e)s, etc.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de la subvention demandée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour 2024 est de 25 000 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **Développement social**

Cela nous permet également de contribuer à différentes actions du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

- Action 8 : « Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs »;
- Action 9 : « Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens »;
- Action 28 : « Intensifier les partenariats, les échanges et les collaborations avec les milieux communautaires, culturels, économiques et institutionnels ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La subvention Rayonnement public du CAC nous permettra notamment de soutenir des acteur(trice)s culturel(le)s locaux de l'arrondissement, en plus de répondre à plusieurs actions du Plan d'action culturel et du Plan d'action en développement social de l'arrondissement. Elle nous permettra en outre de bonifier la programmation d'activités offertes aux citoyen(ne)s de l'arrondissement pour enrichir leur vie culturelle, briser l'isolement et favoriser les rencontres entre les usager(ère)s.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La subvention servira à financer des activités dans les trois programmations suivantes :

- Programmation hiver-printemps des bibliothèques de l'arrondissement (1er janvier au 16 juin 2024);
- Programmation d'été des bibliothèques de l'arrondissement (17 juin au 1er septembre 2024);
- Programmation d'automne des bibliothèques de l'arrondissement (2 septembre au 31 décembre 2024).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds : Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Helene DUBUC  
Cheffe de section bibliothèques

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-02-21

Marie-Christine LAVALLEE  
Chef de division - Culture et bibliothèques

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs et du développement social



**Dossier # : 1237272003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses pour le projet ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) Terrasse Roy, rue Roy entre Coloniale et Bullion.

ATTENDU QUE l'arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie sécuritaires et favorisant les déplacements actifs;

ATTENDU QUE l'obtention d'un soutien financier par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) rend possibles la bonification de projets d'aménagement en permettant de combler l'écart budgétaire et en consolidant la viabilité des projets;

ATTENDU que l'arrondissement a obtenu une aide financière du MTQ pour le programme TAPU 2020-2021 pouvant atteindre un montant maximal de 250 000 \$ pour la réalisation du projet de réaménagement géométrique de la rue Roy (Terrasses Roy) entre les rues Coloniale et Bullion, contribuant ainsi à l'apaisement de la circulation dans les parcours piétons;

ATTENDU que l'arrondissement a assumé sa part du coût des travaux de 2 061 180,75 \$, soit un montant équivalent ou supérieur à l'aide financière obtenue;

ATTENDU que la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement a procédé à l'acceptation provisoire partielle des travaux de réaménagement tel que recommandé par les professionnels de la construction affectés au projet;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

1. d'approuver et de déposer au Ministère des Transports du Québec le rapport final attestant, le tout aux conditions énoncées dans les modalités d'application du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* afin de recevoir le paiement du solde de ladite aide financière, dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement géométrique.

**Signé par** Brigitte GRANDMAISON Le 2023-03-09 16:43

**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

---

directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237272003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses pour le projet ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) Terrasse Roy, rue Roy entre Coloniale et Bullion.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 2 juillet 2020, l'arrondissement recevait l'acceptation du Ministre des transports du Québec (MTQ) au *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* pour le financement du réaménagement géométrique et réfection de la chaussée de différentes rues. Le programme TAPU du MTQ vise à favoriser la mise en place d'infrastructures et de mesures concrètes qui sont de nature à soutenir un transfert modal vers les transports actifs, incluant les déplacements actifs en tant qu'élément d'un déplacement impliquant un autre mode de transport. En ce sens, par l'entremise de la transformation des tissus urbains et des infrastructures de transport, l'objectif du programme est d'accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et de réduire les émissions de GES associées aux déplacements des personnes. Plus spécifiquement, ce programme vise à développer et à améliorer des réseaux piétonniers et cyclables afin qu'ils soient efficaces, sécuritaires, concurrentiels et complémentaires par rapport aux autres modes de transport en milieu urbain ainsi qu'à améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes afin de favoriser la marche et le vélo. Grâce au programme d'aide nous avons pu bonifier les travaux suivants :

- Réaménagement géométrique et réfection de la chaussée de la rue Roy entre les rues Coloniale et Bullion.

Le programme TAPU exige l'approbation par le conseil d'arrondissement du rapport final de reddition de compte attestant de la conformité des travaux, le tout aux conditions énoncées dans les modalités d'application du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* , afin de recevoir le paiement du solde de ladite aide financière, dans le cadre de la réalisation des projets de réaménagement. Le présent sommaire vise donc l'approbation de ce rapport final.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA19 250333 : Autoriser le dépôt de cinq (5) demandes de subvention au programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres

urbains (TAPU) pour le réaménagement géométrique de la rue Gauthier et de la rue de Bienville, le réaménagement de l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est et de la rue Cartier, le réaménagement de l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est et de la rue Garnier, le réaménagement de l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Fabre ainsi que l'aménagement permanent de la terrasse Roy entre l'avenue Coloniale et la rue de Bullion.

Résolution CA21 25 0106 : Octroi d'un contrat à la compagnie Les Excavations Super inc. au montant de 2 753 103,63 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement permanents des Terrasses Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense totale de 3 196 612,25 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-01 (3 soumissionnaires).

## DESCRIPTION

Détail des coûts par projets tel que dans les rapports finaux transmis au MTQ

<b>Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains</b>				
Projets		Budget prévisionnel	Dépenses réelles	Écarts
<b>DDTET54-21-01 réaménagement géométrique de Terrasse Roy</b>	Dépenses du projet	2 171 074 \$	2 311 180,75 \$	140 106,75 \$
	Financement arrondissement	1 921 074 \$	2 061 180,75 \$	140 106,75 \$
	Financement public - TAPU	250 000 \$	250 000 \$	- \$

## JUSTIFICATION

Les travaux de réaménagement des rues ayant été complétés, le tout en conformité aux lois et règlements en vigueur, et la réception provisoire partielle ayant eu lieu, tel que recommandé par les professionnels de la construction affectés au projet, l'arrondissement a produit des rapports finaux des travaux effectués pour analyse et acceptation par le MTQ. Le présent dossier vise à faire adopter par résolution du conseil d'arrondissement les rapports permettant à l'arrondissement de recevoir le montant correspondant au solde restant de l'aide financière attribuée ou, le cas échéant, de donner le remboursement.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Malgré la différence entre le budget prévisionnel et les dépenses réelles, le montant de la subvention reste inchangé. L'aide financière versée dans le cadre du programme ne pourra pas excéder le montant calculé comme étant le plus petit des deux (2) montants suivants :

- 50 % des dépenses admissibles effectivement engagées;
- l'aide financière maximale prévue pour le type de travaux. Dans notre cas, le coût maximal admissible étant de 500 000 \$/projet pour une aide financière maximale de 250 000 \$/projet.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que le dossier vise à faire adopter par résolution du conseil d'arrondissement ledit rapport permettant à l'arrondissement de recevoir le montant correspondant au solde restant de l'aide financière attribuée.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence de dépôt du rapport final priverait l'arrondissement de recevoir l'aide financière et dans le cas où les conditions du programme ne sont pas respectées, le MTQ se réserve le droit de réduire, d'annuler ou, le cas échéant, d'exiger du bénéficiaire le remboursement des sommes versées.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En contrepartie à l'aide financière, le bénéficiaire s'engage à mentionner la participation financière du MTQ et, le cas échéant, l'obtention de fonds en vertu du PACC 2013-2020, par l'intermédiaire du Fonds vert du gouvernement du Québec, et ce, dans toute communication publique au sujet du projet ayant fait l'objet d'une aide financière.

Le bénéficiaire consent à la publication, par le MTQ, de toute information relative à l'octroi de son aide financière, notamment le nom du bénéficiaire, le montant de l'aide financière, la description du projet, etc.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt du rapport final au MTQ

- Décision et versement/remboursement final
- Processus de suivi et reddition de comptes

Pour la dernière étape mentionnée ci-dessus, l'arrondissement doit s'engager à transmettre au MTQ, à sa demande et au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme. Celles-ci peuvent comprendre un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ayant fait l'objet de l'aide financière.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---



## Parties prenantes

Eugeniu RASCU, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Eugeniu RASCU, 6 mars 2023

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence DUROCHER MARCHAND  
Conseillère en planification

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-24

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
études techniques



**Dossier # : 1239881002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de 350 000 \$ en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement afin de soutenir la réalisation des projets de piétonnisation, soit l'avenue du Mont-Royal et l'avenue Duluth.

**AUTORISER UNE AFFECTATION DE 350 000 \$ EN PROVENANCE DU SURPLUS DE GESTION DE L'ARRONDISSEMENT AFIN DE SOUTENIR LA RÉALISATION DES PROJETS DE PIÉTONNISATIONS, SOIT L'AVENUE DU MONT-ROYAL ET L'AVENUE DULUTH.**

ATTENDU la responsabilité de l'arrondissement de contribuer au dynamisme et à la sécurisation des activités sur les artères commerciales.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. D'autoriser une affectation d'un montant de 350 000 \$ en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement afin de soutenir la réalisation des projets de piétonnisations, soit l'avenue du Mont-Royal et l'avenue Duluth;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
3. De déléguer l'autorisation de dépenses conformément au *Règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (PMR 2011-02).

**Signé par** Brigitte GRANDMAISON Le 2023-03-30 12:54

**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239881002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de 350 000 \$ en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement afin de soutenir la réalisation des projets de piétonnisation, soit l'avenue du Mont-Royal et l'avenue Duluth.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis quelques années, l'implantation de projets de piétonnisation dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal connaît un fort succès. Pour une quatrième année consécutive, l'Arrondissement, en collaboration avec la Société de développement commercial de l'avenue du Mont-Royal (SDC) et l'association des commerçants de l'avenue Duluth (ACAD), reconduit deux projets de piétonnisation, soient sur l'avenue du Mont-Royal et l'avenue Duluth. La tenue de ces activités est sujette à l'obtention d'un permis émis par l'arrondissement. En vertu du *Règlement sur les promotions commerciales* (RCA PMR 2021-04), les promotions commerciales et les piétonnisations que tiennent les regroupements de commerçants et les Sociétés de développement commercial (SDC) doivent d'abord être inscrites à un calendrier saisonnier, lequel doit être adopté par le conseil d'arrondissement. La piétonnisation de l'avenue du Mont-Royal, du 20 mai au 5 septembre et la piétonnisation de l'avenue Duluth, du 19 juin au 5 septembre, ont été approuvés par le conseil d'arrondissement avec l'adoption de la résolution CA23 250044.

Cette année, les avenues seront piétonnisées plus tôt afin de permettre aux commerçants de déployer leurs terrasses et aux usagers de profiter de ces vastes espaces de socialisation sur une plus longue période de temps. L'objectif de ces projets est de créer un espace inclusif qui place le citoyen au centre de son milieu de vie et qui invite à la visite. Bien que ces projets soient financés en partie grâce aux subventions du Service du développement économique (SDE) de la Ville de Montréal, des actions de l'arrondissement pour en supporter la mise en oeuvre et le bon déroulement sont nécessaires.

Une reddition de compte sur les dépenses encourues sera réalisée par la Direction du développement du territoire et des études techniques à la fin de l'année 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 250044 - 13 mars 2023:** Ordonnances autorisant l'étalage, la vente de biens et de services et la consommation d'alcool sur le domaine public, et adoption du calendrier 2023 des promotions commerciales et des piétonnisations dans l'arrondissement (1230318002).

- **CA22 250091 - 2 mai 2022:** Autorisation d'une affectation de 495 000 \$ en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement afin de soutenir diverses

activités liées à la dynamisation et à la sécurisation des activités de relance de certaines rues du Plateau-Mont-Royal, dont ses artères commerciales, et de permettre des projets d'aménagement et d'amélioration dans certains parcs (1220437001).

## **DESCRIPTION**

Autoriser une affectation de 350 000 \$ en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement afin de soutenir la réalisation des projets de piétonnisation, soit l'avenue du Mont-Royal (275 000\$), du 20 mai au 5 septembre et l'avenue Duluth (75 000\$), du 19 juin au 5 septembre.

La présente affectation en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement servira, entre autres :

- à acquérir des services professionnels dans les domaines de la circulation active, collective et véhiculaire, de la signalisation et du stationnement, de la sécurité en général;
- à se doter d'équipements visant notamment à sécuriser les déplacements et les sites ainsi qu'à verdier l'espace public;
- à offrir des services aux clientèles vulnérables;
- à engager un ou une agente de liaison qui jouera le rôle d'inspecteur(ric)e des cafés-terrasses sur l'avenue du Mont-Royal;
- à mettre en oeuvre des projets d'amélioration dans ces deux projets de piétonnisation.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'approuver l'affectation susmentionnée pour les motifs suivants :

- la responsabilité de l'arrondissement de contribuer au dynamisme et à la sécurisation des activités sur les rues du Plateau, dont ses artères commerciales;
- la responsabilité de l'arrondissement à assurer la sécurité des usagers.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs pour la certification des fonds. Une prévision budgétaire a été élaborée afin d'évaluer les coûts des projets de piétonnisation pour l'année 2023.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les priorités suivantes :

- 19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
- 20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

La grille d'analyse Montréal 2030, jointe au présent sommaire, en présente les détails.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les sommes investies permettront :

- l'embellissement des avenues piétonnisées;
- le renforcement du pouvoir d'attraction des artères et des zones visées;
- une attraction et une fidélisation des usagers;
- l'embauche d'un ou d'une agente de liaison agissant comme inspecteur(trice) des cafés-terrasses;
- la mise à jour de la campagne de communication afin d'informer les riverains et les usagers de la piétonnisation et d'accroître la sensibilisation au civisme et à la cohabitation harmonieuse entre usagers.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Non applicable

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des préparatifs de la piétonnisation et octroi des contrats;

- Octroi du financement requis pour la piétonnisation à la SDC Mont-Royal et à l'Association des commerçants de l'avenue Duluth lors du prochain conseil d'arrondissement et signature de la convention à cette fin;
- Réalisation de la piétonnisation.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Camille URLI  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-28

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MORIN  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
études techniques



Dossier # : 1238863003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2023.

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)* , le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4)* et de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)* , il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2023 conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02)* de l'arrondissement.

**Signé par** Brigitte GRANDMAISON Le 2023-03-21 17:35

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

---

directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1238863003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, et des listes des bons de commande autorisés pour la période visée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

N/A

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A



## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL  
Analyste de dossiers

#### ENDOSSÉ PAR

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-03-21

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe



Dossier # : 1239881001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, du 19 juin au 5 septembre 2023

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION VÉHICULAIRE DE L'AVENUE DULUTH, SAUF EXCEPTIONS, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-LAURENT ET LA RUE SAINT-HUBERT, DU 19 JUIN AU 5 SEPTEMBRE 2023**

ATTENDU QUE la fermeture de l'avenue Duluth a été sélectionnée pour faire partie du projet des rues piétonnes saisonnières de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3, paragraphes 1, 3 et 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1. de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible d'établir la vocation des voies de circulation de même que leur sens;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé:

- D'édicter une ordonnance établissant la fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue Duluth, sauf exceptions, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, du 19 juin au 5 septembre 2023;
- D'autoriser la circulation des cyclistes et autres modes légers à assistance électrique ou non (triporteur, trottinette, planche à roulette, patins à roulettes, etc.);
- D'interdire la circulation aux bicyclettes assistées ressemblant à une moto, aux scooters muni d'un plancher plat et les cyclomoteurs électriques;
- De maintenir l'accès à l'avenue Duluth pour la livraison et l'entretien de 7 h à 11 h du lundi au dimanche;
- De maintenir l'accès aux rues transversales;
- D'autoriser l'installation de signalisation de détour et de circulation locale ou de changement de sens de rue pour permettre l'accès aux résidences sur les rues transversales sans débouchées;
- D'autoriser la livraison par vélos-cargos à assistance électrique et des vélos à assistance électrique avec remorque en tout temps.

---

**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

---

directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239881001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, du 19 juin au 5 septembre 2023

**CONTENU****CONTEXTE**

Annuellement, les regroupements de commerçants du Plateau-Mont-Royal sont invités à déposer une demande de tenue de leurs promotions commerciales prévues en cours d'année dans le but de permettre à l'arrondissement de planifier le calendrier d'occupation du domaine public. En mai 2021, l'arrondissement a adopté un nouveau règlement qui met à jour l'encadrement administratif de ces promotions commerciales, qui actualise leur mise en oeuvre et qui l'étend aux projets de piétonnalisations estivales (Résolution CA21 25 0138). La notion de piétonnisation, encadrée par le *Règlement sur les promotions commerciales* (2021-04), est définie comme une fermeture complète ou partielle d'une voie publique à la circulation automobile durant une période prolongée afin d'y accroître l'ambiance, favoriser la déambulation ainsi que l'appropriation citoyenne. Dans le cadre d'une piétonnisation, une ou des promotions commerciales permettant une occupation élargie du domaine public à des fins commerciales peuvent se tenir.

Le présent sommaire vise à obtenir une ordonnance de fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert et ce, du 19 juin au 5 septembre 2023, afin de permettre l'implantation d'un aménagement temporaire pour la bonne réussite du projet de piétonnisation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 250044 - 13 mars 2022: Ordonnance autorisant l'étalage, la vente de biens et de services et la consommation d'alcool sur le domaine public et adoption du calendrier 2023 des promotions commerciales et des piétonnalisations dans l'arrondissement

**DESCRIPTION**

La présente ordonnance propose :

- La fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue Duluth, sauf exceptions, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, du 19 juin au 5 septembre 2023 par l'installation de bollards ou autres éléments de mobilier;
- D'autoriser la circulation des cyclistes et autres modes légers à assistance

- électrique ou non (triporteur, trottinette, planche à roulette, patins à roulettes, etc.);
- D'interdire la circulation aux bicyclettes assistées ressemblant à une moto, aux scooters muni d'un plancher plat et les cyclomoteurs électriques;
- De maintenir l'accès à l'avenue Duluth pour la livraison et l'entretien de 7 h à 11 h du lundi au dimanche;
- De maintenir l'accès aux rues transversales;
- D'autoriser l'installation de signalisation de détour et de circulation locale ou de changement de sens de rue pour permettre l'accès aux résidences sur les rues transversales sans débouchées;
- D'autoriser la livraison par vélos-cargos à assistance électrique et des vélos à assistance électrique avec remorque en tout temps.

## **JUSTIFICATION**

Les piétonnalisations, en plus d'être appréciées par les résidents du Plateau-Mont-Royal, par les clientèles et par les propriétaires d'établissements, sont encouragées par la Ville de Montréal. Les promotions commerciales contribuent à dynamiser et à mettre en valeur le secteur commercial en plus de représenter une source non négligeable de revenu d'affaires. L'autorisation de leur tenue dans les conditions d'exception demandées permettra aux établissements d'affaires de chacune de ces rues commerçantes d'importance de compter sur un achalandage accru, comme en font foi les analyses menées auprès des différentes clientèles en 2020, en 2021 et en 2022.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S/O

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant la priorité suivante :

19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

La grille d'analyse Montréal 2030, jointe au présent sommaire, en présente les détails.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Création d'un vaste espace public;

- Sécurité des déplacements piétons;
- Amélioration de la vitalité commerciale;
- Suppression de tous les espaces de stationnement sur rue : parcomètres et autres.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une collaboration impliquant la Division des relations avec les citoyens et des communications a été établie avec l'association des commerçants de l'avenue Duluth (ACAD). Les stratégies de communication impliquent la publication de bulletins de communiqués sur le fil de presse, dans les médias sociaux, dans l'infolettre et sur le site

Web, complétant ainsi la stratégie mise en oeuvre par l'ACAD.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de la piétonnisation : 19 juin 2023

- Fin de la piétonnisation : 5 septembre 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Camille URLI  
conseiller(-ere) en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2023-03-21

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MORIN  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
études techniques



**Dossier # : 1236768006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue du Mont-Royal, sauf exceptions, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum ainsi que de la rue Latreille entre la rue Cartier et l'avenue Papineau, du 20 mai au 5 septembre 2023

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION VÉHICULAIRE DE L'AVENUE DU MONT-ROYAL, SAUF EXCEPTIONS, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-LAURENT ET LA RUE FULLUM, AINSI QUE DE LA RUE LATREILLE ENTRE LA RUE CARTIER ET L'AVENUE PAPINEAU, DU 20 MAI AU 5 SEPTEMBRE 2023**  
ATTENDU QUE la fermeture de l'avenue du Mont-Royal a été sélectionnée pour faire partie du projet des rues piétonnes saisonnières de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3, paragraphes 1, 3 et 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1. de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible d'établir la vocation des voies de circulation de même que leur sens;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé:

- D'édicter une ordonnance établissant la fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue du Mont-Royal entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum, sauf exceptions, du 20 mai au 5 septembre 2023;
- D'autoriser la circulation des cyclistes et autres modes légers à assistance électrique ou non (triporteur, trottinette, skateboard, patins à roulettes, etc.);
- D'interdire la circulation aux bicyclettes assistées ressemblant à une moto, aux scooters muni d'un plancher plat et les cyclomoteurs électriques;
- De maintenir l'accès à l'avenue du Mont-Royal pour la livraison et l'entretien de 7 h à 11 h du lundi au dimanche;
- D'autoriser la livraison par vélos-cargos à assistance électrique et des vélos à assistance électrique avec remorque en tout temps;
- Des maintenir des accès aux rues transversales;
- D'autoriser l'installation de signalisation de détour et de circulation locale ou de

changement de sens de rue pour permettre l'accès aux résidences sur les rues transversales sans débouchés;

- D'édicter une ordonnance établissant la fermeture à la circulation véhiculaire du tronçon de la rue Latreille entre la rue Cartier et l'avenue Papineau pour contrer le transit. Installer un bac de plantations à l'avenue Papineau;
- D'autoriser l'inversion du tronçon de la rue Cartier entre la rue Gilford et l'avenue du Mont-Royal (mise à sens unique vers le sud) pour garder ouverte l'intersection Cartier/Mont-Royal;
- D'autoriser l'inversion du tronçon de la rue Marquette entre la rue Gilford et l'avenue du Mont-Royal (mise à sens unique vers le nord) pour garder ouverte l'intersection Marquette/Mont-Royal (demande du Service de sécurité incendie de Montréal).

**Signé par** Brigitte GRANDMAISON Le 2023-03-23 15:44

**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

---

directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236768006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue du Mont-Royal, sauf exceptions, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum ainsi que de la rue Latreille entre la rue Cartier et l'avenue Papineau, du 20 mai au 5 septembre 2023

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Annuellement, les regroupements de commerçants du Plateau-Mont-Royal sont invités à déposer une demande de tenue de leurs promotions commerciales prévues en cours d'année dans le but de permettre à l'arrondissement de planifier le calendrier d'occupation du domaine public. En mai 2021, l'arrondissement a adopté un nouveau règlement qui met à jour l'encadrement administratif de ces promotions commerciales, qui actualise leur mise en oeuvre et qui l'étend aux projets de piétonnalisations estivales (Résolution CA21 25 0138). La notion de piétonnisation, encadrée par le *Règlement sur les promotions commerciales* (2021-04), est définie comme une fermeture complète ou partielle d'une voie publique à la circulation automobile durant une période prolongée afin d'y accroître l'ambiance, favoriser la déambulation ainsi que l'appropriation citoyenne. Dans le cadre d'une piétonnisation, une ou des promotions commerciales permettant une occupation élargie du domaine public à des fins commerciales peuvent se tenir.

Le présent sommaire vise à obtenir une ordonnance de fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue du Mont-Royal, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum et de la rue Latreille entre la rue Cartier et l'avenue Papineau pour contrer le transit et ce, du 20 mai au 5 septembre 2023, afin de permettre l'implantation d'un aménagement temporaire pour la bonne réussite du projet de piétonnisation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 250044 - 13 mars 2022: Ordonnance autorisant l'étalage, la vente de biens et de services et la consommation d'alcool sur le domaine public et adoption du calendrier 2023 des promotions commerciales et des piétonnalisations dans l'arrondissement;

- CA21 250133 - 7 juin 2021 : Ordonnances relatives à des fins de promotions commerciales, et approbation du calendrier des promotions commerciales de trois (3) SDC en vertu du nouveau Règlement sur les promotions commerciales (2021-04);
- CA21 250093 - 3 mai 2021 : Ordonnance relative à la vente au détail sur le domaine public de l'avenue du Mont-Royal, du boulevard Saint-Laurent et de

l'avenue Duluth en conformité avec le calendrier des piétonnalisations de relance économique.

## DESCRIPTION

La présente ordonnance propose :

- De fermer à la circulation véhiculaire l'avenue du Mont-Royal, sauf exceptions, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum, du 20 mai au 5 septembre 2023 par l'installation de bollards ou autres éléments de mobilier;
- D'autoriser la circulation des cyclistes et autres modes légers à assistance électrique ou non (trporteur, trottinette, planche à roulette, patins à roulettes, etc.);
- D'interdire la circulation aux bicyclettes assistées ressemblant à une moto, aux scooters muni d'un plancher plat et les cyclomoteurs électriques;
- De maintenir l'accès à l'avenue du Mont-Royal pour la livraison et l'entretien de 7 h à 11 h du lundi au dimanche;
- D'autoriser la livraison par vélos-cargos à assistance électrique et des vélos à assistance électrique avec remorque en tout temps;
- De maintenir des accès aux rues transversales;
- D'autoriser l'installation de signalisation de détour et de circulation locale ou de changement de sens de rue pour permettre l'accès aux résidences sur les rues transversales sans débouchés;
- De fermer à la circulation véhiculaire le tronçon de la rue Latreille entre la rue Cartier et l'avenue Papineau pour contrer le transit. Installer un bac de plantations à l'avenue Papineau;
- D'autoriser l'inversion du tronçon de la rue Cartier entre la rue Gilford et l'avenue du Mont-Royal (mise à sens unique vers le sud) pour garder ouverte l'intersection Cartier/Mont-Royal;
- D'autoriser l'inversion du tronçon de la rue Marquette entre la rue Gilford et l'avenue du Mont-Royal (mise à sens unique vers le nord) pour garder ouverte l'intersection Marquette/Mont-Royal (demande du Service de sécurité incendie de Montréal).

## JUSTIFICATION

Les piétonnalisations, en plus d'être appréciées par les résidents du Plateau-Mont-Royal, par les clientèles et par les propriétaires d'établissements, sont encouragées par la Ville de Montréal. Les promotions commerciales contribuent à dynamiser et à mettre en valeur le secteur commercial en plus de représenter une source non négligeable de revenu d'affaires. L'autorisation de leur tenue dans les conditions d'exception demandées permettra aux établissements d'affaires de chacune de ces rues commerçantes d'importance de compter sur un achalandage accru, comme en font foi les analyses menées auprès des différentes clientèles en 2020, en 2021 et en 2022.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant la priorité suivante :

19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de

qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

La grille d'analyse Montréal 2030, jointe au présent sommaire, en présente les détails.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Création d'un vaste espace public;

- Sécurité des déplacements actifs;
- Favoriser la vitalité commerciale;
- Non accès à la station de métro Mont-Royal par les autobus de la STM, excepté le transport adapté;
- Suppression de tous les espaces de stationnement sur rue : parcomètres et autres.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une nouvelle campagne de communications a été élaborée par la Division des relations avec les citoyens et des communications de l'arrondissement. L'objectif est en outre de bien informer les riverains et les usagers de la piétonnisation et d'Accroître la sensibilisation au civisme et à la cohabitation harmonieuse entre usagers.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de la piétonnisation: 20 mai 2023

- Fin de la piétonnisation: 5 septembre

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Camille URLI  
conseiller(-ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-21

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MORIN  
Directeur-Développement du territoire et études  
techniques



**Dossier # : 1237272002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal » afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

**CONSIDÉRANT** l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :  
D'adopter le Règlement (2023-03) modifiant le « Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal » afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

**Signé par** Brigitte GRANDMAISON Le 2023-03-09 16:40

**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237272002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal » afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil municipal s'est déclaré compétent en 2018 (CM18 0395) et en 2022 (CM22 0978) au regard de l'établissement du montant des amendes relatives au stationnement et à l'immobilisation des véhicules sur le réseau de voirie locale. Il est également compétent en cette matière sur le réseau de voirie artérielle suivant une exception à ce titre au Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

L'article 5 du Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) établit, pour l'ensemble du réseau de voirie, l'amende relative à l'infraction applicable au stationnement ou à l'immobilisation dans une voie réservée. La notion de « voie réservée » inclut toute voie réservée exclusivement à certaines catégories de véhicules, y compris les bicyclettes.

Afin de maximiser le pouvoir dissuasif de l'amende, le montant prévu à l'article 5 du règlement 18-020, initialement fixé à 100 \$, a été augmenté successivement par le conseil municipal à 229 \$ (CM19 0468), 234 \$ (CM20 0180) et 271 \$ (CM22 1516). Cependant, cette amende s'applique seulement à une infraction commise en vertu d'un règlement municipal. Une infraction applicable doit donc être présente dans la réglementation en vigueur sur le territoire de l'arrondissement où l'infraction est constatée.

L'article 26 du règlement C-4.1 à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal prévoit que « nul ne peut, sur la chaussée, immobiliser un véhicule routier là où la signalisation interdit l'arrêt ». Toutefois, une signalisation interdisant l'arrêt n'est généralement pas installée dans les voies cyclables. Cela fait en sorte de rendre inapplicable l'article 26 dans le cas des voies cyclables.

En l'absence d'une infraction applicable, les équipes de surveillance de l'Agence de mobilité durable délivrent un constat d'infraction en vertu de l'article 386 (7.1) du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2). Cependant, le montant de l'amende prévu par le Code est de 100 \$, soit un montant largement inférieur à celui prévu par le règlement 18-020 (271 \$). Le pouvoir dissuasif de l'amende s'en voit donc grandement limité, ce qui nuit à l'objectif de

sécuriser le réseau et d'éliminer les comportements mettant en danger les cyclistes.

Le projet de règlement proposé vise donc à permettre l'application de l'amende prévue au règlement 18-020 lors de l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable, et ce, même en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CM22 1516 - 19 décembre 2022 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».
- CM22 0978 - 22 août 2022 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la Ville compétent, pour une période de cinq (5) ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau de voirie locale.
- CM22 0977- 22 août 2022 - Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq (5) ans, quant à l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.
- CM20 0180 - 24 février 2020 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».
- CM19 0468 - 15 avril 2019 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».
- CM18 0543 - 23 avril 2018 - Adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules » (18-020) afin de fixer le montant des amendes sur le réseau municipal (local et artériel).
- CM18 0395 - 26 mars 2018 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux (2) ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau de voirie locale.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

La présence d'une telle infraction permettra de délivrer des constats d'infraction en vertu d'un règlement municipal et, ainsi, d'appliquer l'amende de 271 \$ prévue au règlement 18-020. L'effet dissuasif de l'amende applicable au stationnement et à l'immobilisation dans une voie cyclable sera donc grandement accru, contribuant ainsi à sécuriser le réseau et à éliminer les comportements délinquants mettant en danger les cyclistes.

## **JUSTIFICATION**

Le nombre de cyclistes augmente chaque année dans les rues de l'arrondissement ainsi qu'à l'échelle de la ville. Plusieurs opérations d'extension et de sécurisation du réseau cyclable ont eu lieu dans les dernières années. Afin d'accueillir la demande croissante et de promouvoir l'utilisation des transports actifs, il est important d'accroître la sécurité des déplacements actifs sur l'ensemble du réseau cyclable municipal. Dans la lignée de l'objectif zéro décès et

blessés graves sur le réseau routier municipal en 2040, le Plan d'action Vision Zéro 2022-2024 identifie comme objectif premier la réduction des comportements imprévus. Parmi les comportements imprévus qui mettent en danger les cyclistes, on trouve le stationnement ou l'immobilisation de véhicules automobiles dans les voies cyclables. De tels comportements mettent en jeu la sécurité des cyclistes en les forçant à quitter la voie cyclable pour s'engager dans la voie de circulation, parfois à contresens, afin de contourner le véhicule stationné ou immobilisé. Cela nuit à la sécurité réelle et perçue des cyclistes et freine le développement d'une mobilité plus durable à l'échelle du territoire de l'arrondissement.

L'Agence de mobilité durable, responsable de la surveillance et du contrôle du stationnement, priorise désormais une stratégie de surveillance visant à rehausser la sécurité des usagers vulnérables. L'application du montant d'amende prévu à l'article 5 du règlement 18-020, soit 271 \$, fournira aux équipes de surveillance de l'Agence un outil dissuasif supplémentaire pour inciter les automobilistes à respecter la réglementation municipale. Cela contribuera à améliorer la sécurité des déplacements actifs dans l'arrondissement et à favoriser la mobilité durable.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'amende applicable à l'immobilisation et au stationnement d'un véhicule automobile dans une voie cyclable sur le territoire de l'arrondissement passera de 100 \$ à 271 \$.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera développée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Séance du conseil d'arrondissement du 3 avril : avis de motion du projet de règlement

Séance du conseil d'arrondissement du 1er mai : adoption du règlement

1er juin 2023 : entrée en vigueur du règlement

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.



## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Gabriel LEFEBVRE-ROPARS, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Sylvain SAUVAGEAU, Service de police de Montréal

Lecture :

Sylvain SAUVAGEAU, 6 mars 2023  
Gabriel LEFEBVRE-ROPARS, 24 février 2023

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence DUROCHER MARCHAND  
Conseillère en planification

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-24

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques